

Compte rendu

Conseil municipal de Plouhinec

6 Juillet 2023 à 19h00

L'an deux mil vingt-trois, le 6 juillet, à dix-neuf heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, sous la présidence de Monsieur Yvan MOULLEC, Maire.

Date de convocation: 28/06/2023

Nombre de membres :

En exercice: 27

Quorum: 14

Présents: 22

Votants: 27

ETAIENT PRÉSENTS: MOULLEC Yvan, JULIEN LE MAO Solène, AUFFRET Annie, LE COZ Rémy, LE BORGNE Sylvie, BIOLCHINI Marc-Ange, STREIFF LE BOZEC Armelle, DRUON Pascal, BOUVIER Claude, FRENEY Françoise, HELIAS Marie-Pascale, LE LAY Marc, PALUD Isabelle, GUILLOU Jean-Jacques, LUCAS Marie-Yvonne, GOMET Patricia, ANSQUER Alain, GONIDOU Isabelle, LAUTREDOU Marie-Cécile, THOMAS Yves, LE BARS Florian, BILIEC Philippe.

<u>ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION</u>: BOUER Yves-Marie a donné procuration à BIOLCHINI Marc-Ange, COLIN Nathalie a donné procuration à BILIEC Philippe, POQUET David a donné procuration à MOULLEC Yvan, JEZEQUEL Christine a donné procuration à JULIEN LE MAO Solène, BONNIZEC Audrey a donné procuration à THOMAS Yves.

M. MOULLEC: On va démarrer la séance. Je vais procéder à l'appel des membres du Conseil municipal.

(Monsieur le Maire procède à l'appel.)

M. MOULLEC: Avant d'entamer l'ordre du jour de ce Conseil municipal, le dernier avant la pause estivale, deux choses au menu. La première, il y a eu des élections le 14 juin. On a procédé à l'élection du nouveau Conseil municipal des jeunes. C'est l'occasion pour nous de les saluer, de les remercier pour leur engagement. On est très heureux de les accueillir. On souhaite travailler avec eux dans la continuité de ce qui a été fait par l'ancien Conseil municipal des jeunes. Aujourd'hui, on va vous remettre, à toutes et à tous, votre écharpe tricolore. On va vous appeler un par un et puis on va vous remettre les écharpes. Ensuite, on ira tous, avec l'ensemble du Conseil municipal, prendre une photo dehors.

(Remise des écharpes aux jeunes du élus du CMJ.)

M. MOULLEC: Merci à toutes et à tous, encore une fois, au nom du Conseil municipal de la ville de Plouhinec. Je vous remercie pour votre engagement. Vous êtes les représentants des jeunes de la Commune. J'avais envie de dire que le Conseil municipal des jeunes à Plouhinec, ce n'est pas un Conseil municipal qui compte pour rien. Je sais que Sylvie pourra en parler mieux que moi, mais quand on développe tout notre programme au service de l'enfance et de la jeunesse, on s'appuie sur eux.

Ce n'est pas juste une cérémonie ce soir et après on oublie tout. Les jeunes sont les représentants de tous les jeunes de la Commune. On a vraiment envie de nous appuyer sur vous, sur toutes vos idées. Soyez forces de proposition, comme on dit, pendant ces deux ans. N'hésitez pas, chaque fois que vous avez une idée, partagez-la avec nous et on construira ensemble tout ce que l'on peut faire pour la jeunesse de la Commune. Encore une fois, je vous remercie d'être là et de vous investir.

Maintenant, on va tous aller faire une photo dehors avec l'ensemble du Conseil municipal. Merci à toutes et à tous,

(Séance photo.)

M. MOULLEC: Avant de commencer à dérouler l'ordre du jour et les délibérations, j'ai fait venir ce soir Thomas LE GALL qui est le Président de l'association Pêche-Avenir Cap Sizun qui va nous parler de la situation locale de la pêche sur le port d'Audierne-Poulgoazec; nous dire tout le bien qu'il en pense et nous faire part des inquiétudes que l'on peut avoir quant à son avenir par rapport aux choses qui pourraient se passer. On est en relation depuis quelques semaines ou quelques mois déjà. Thomas va nous faire un point de situation. Je te laisse la parole, Thomas.

M. LE GALL: Bonsoir à tous, je vous remercie de m'accueillir. Je suis Thomas LE GALL. Comme l'a dit Yvan, on s'est regroupé, les marins professionnels du port, autour d'une association Pêche-Avenir Cap Sizun, dont vous avez peut-être entendu parler ces dernières semaines. On l'a créée au mois d'avril. C'est une association qui ne part pas de nulle part parce qu'elle s'est bâtie sur le socle d'une autre association qui s'appelait Audierne développement. Et puis on a décidé de s'appuyer sur cette association-là pour poursuivre un petit peu ce qui était déjà fait, à savoir les financements des primoinstallant, etc. Et puis on a décidé de lui donner une tournure un peu plus politique à la faveur des évènements dont vous avez peut-être entendu parler, qui ont mobilisé le monde de la pêche, notamment pour le Cap au mois d'avril, fin mars.

Le soufflet de notre côté n'est toujours pas retombé parce qu'on multiplie les réunions de travail, les réunions avec les politiques, comme vous le savez peut-être. Alors c'est vrai que l'on communique par voie de presse, mais c'est vrai que c'est hyper important, comme le dit Yvan, que je me représente auprès de vous. Puis au niveau de la communauté de communes, je ferais la même chose, j'espère, de façon à vous dire exactement où on en est, parce que la situation n'est toujours pas résolue de notre côté. On savait que l'on s'inscrivait dans un temps long, là on est sur un temps de crise. Je ne sais pas exactement ce que vous savez sur le dossier, mais je vais faire simple.

Il y a des fermetures spatiotemporelles pour les métiers du filet qui représente 60 à 70 % des volumes dans nos criées à Poulgoazec. Et les fermetures qui pourraient peut-être s'étendre jusqu'à quatre mois, pour nous ce serait dramatique. D'autant plus dramatique qu'aujourd'hui la criée de Poulgoazec se porte très bien, on est excédentaire, on est la seule à être excédentaire dans toute la Cornouaille, on fait un peu office de bon élève. On est bénéficiaire à hauteur de 142 000 €, ça donne un petit ordre de réflexion, une petite échelle de valeurs. Dans le pays Bigouden aujourd'hui c'est compliqué, même avant le PAI, avant le plan de casse dont on en parle beaucoup là actuellement. Ils sont déficitaires, eux, le Guilvinec, à

hauteur de 650 000 €, 550 000 € sur Saint-Guénolé et à peu près la même chose sur Loctudy. C'est pour vous dire que c'est compliqué. Ça va l'être encore plus.

C'est compliqué pour effectivement les ventes sous criées, sur ces criées-là, mais c'est compliqué aussi pour les acteurs du mareyage où on ressent de temps en temps les effets aussi déjà là. On se disait : « tiens, il y a des bateaux qui partent à la casse, on va peut-être acheter plus de poissons français », mais ce n'est pas le cas. Aujourd'hui, les mareyeurs n'ont pas de plan d'aide, donc c'est compliqué pour eux. Ils ne réduisent pas leur masse salariale, par contre ils apportent peut-être un peu plus de poissons, et puis ils mettent un peu moins le prix ici sur le poisson, donc il y a des effets de seuil qui se font ressentir déjà.

Toujours est-il qu'aujourd'hui sur Poulgoazec, Audierne, les feux sont quand même aux verts, pourquoi? Parce qu'on a une flottille qui est dynamique, on a 47 unités, des ligneurs surtout. Donc le modèle dominant, c'est une ou deux personnes à bord, moi, je suis ligneur par exemple. Et sinon des fileyeurs, on en a environ huit ou neuf sur le cap. C'est une pêche qui se porte très bien aussi. Pourquoi? Grace au retour de la langouste par exemple. Pour nous, c'est très profitable, ça fonctionne très bien depuis deux-trois ans. Pour les ligneurs, c'est la labellisation du poisson. Ce sont des flottilles qui se renouvellent non pas par l'âge des bateaux, parce que l'âge moyen des bateaux c'est 27 ans. Par contre, les navigants, les capitaines, la moyenne d'âge tourne autour de 34-35 ans, donc c'est quand même très jeune. Il y a un vrai engouement en tout cas pour la côtière.

La chose la plus importante à retenir pour moi, c'est que ce sont des acteurs vraiment prépondérants du territoire. On est répartis sur toutes les communes du cap. Il y a Plouhinec, Audierne, toutes les communes du cap, quelques communes aussi dans le Pays bigouden. Donc on a tout intérêt à avoir de la visibilité sur notre activité.

Aujourd'hui, avec les fermetures spatiotemporelles – c'est un terme qui est un peu barbare – il y a un arrêt du conseil d'État qui ordonne à l'État de prévoir ces fermetures dans un délai de six mois. On y est presque, on est au mois de juillet, c'est septembre, donc c'est demain, d'où l'urgence tout de suite. On s'est mobilisé, on s'est vraiment centré sur cet axe-là, sur cet angle-là. Et on a rencontré plusieurs responsables politiques depuis. Je vais vous énumérer un petit peu les personnes qu'on a vues. Je ne vais pas rentrer dans le détail systématiquement. On a commencé par rencontrer bien entendu nos élus locaux, ça, vous le savez.

Très rapidement, on a rencontré aussi Liliana TANGUY, Michel CANEVET, Gaël LE MEUR. Au niveau de nos instances, pourquoi on est là aujourd'hui et pourquoi on vous sollicite régulièrement? C'est parce que le message a du mal à passer, on ne se sent pas vraiment très bien représentés ni défendus par nos organisations professionnelles, en tout cas sur pas mal de sujets. Aujourd'hui, on essaye de porter haut et fort notre singularité, notre cohérence, puisqu'on estime être cohérents. Alors je vois des bateaux anciens un peu partout. On a eu toute une flottille roturière et florissante dans les années 60, notamment sur le jargon des chalutiers dans l'usine pêcheur de France.

On a un glorieux passé, mais on a tourné la page il y a une trentaine d'années, on est vraiment ciblé aujourd'hui sur la côtière. On a des pratiques qui sont vertueuses, du poisson à haute valeur ajoutée, des marins qui sont très impliqués, très acteurs sur leur territoire. Aujourd'hui, on va avoir de la visibilité là-dessus. Alors c'est compliqué de faire passer ce message auprès de nos instances, où systématiquement c'est vrai que vous pourriez me dire : « mais pourquoi vous n'allez pas voir vos représentants ? » Nos représentants, le souci aujourd'hui, c'est qu'ils ont inscrit tout en haut un principe qui est la cohabitation de tous les métiers de « la défense de la pêche française envers et contre tous ».

On va dire que certaines pratiques de pêche que nous on subit par moment, notamment en hiver, qui ne sont pas du tout compatibles avec le métier que l'on pratique, qui font beaucoup de dégâts. Et il y a ce

combat de fond que l'on a déjà depuis trois-quatre ans. Et il y a cet arrêt du Conseil de l'État qui arrive. Alors quelque part si notre cohérence, notre légitimité avaient été reconnues depuis un petit moment, je pense que l'on ne serait pas dans ce système global où il y a des arrêts du Conseil de l'État qui nous tombent dessus de manière très verticale. Et ce que l'on risque aujourd'hui, c'est une fermeture.

On a bien sûr activé tous les réseaux qu'on avait. On a eu le Président du comité national des pêches qui s'est rendu ici à Poulgoazec à l'Abri du marin. Comme vous le savez peut-être, les discussions sont difficiles. Lui, Olivier Le Nézet, il est dans une position très légaliste où il veut absolument défendre l'architecture de son organisation. Et aujourd'hui, la façon dont il défend les dossiers, on a l'impression qu'on est un petit peu à bout de souffle. Et ça, je pense que vous le vivez tous les jours dans vos mandats d'élus, c'est-à-dire qu'il y a des choses très verticales qui vous tombent dessus. On a un petit peu de mal à reprendre son souffle et à voir la cohérence.

On en est à recréer après des collectifs pour édulcorer un petit peu les effets pervers de tout cela. Au niveau local, vous le ressentez. Nous au niveau de la pêche, on ressent exactement la même chose, et c'est même encore pire. Parce que le millefeuille – je prends souvent cette image – est très indigeste. Il y a beaucoup de choses à prendre en compte dans le monde de la pêche, ça devient très complexe. Pour moi la cohérence, c'est de resituer le débat au niveau local, notamment au niveau communautaire, au niveau de notre port, au niveau du Cap Sizun, nous Pêche Avenir Cap-Sizun. C'est là qu'on va absorber toute cette complexité. On pense local, on pense global, c'est un slogan qui est très à la mode.

Une rencontre politique qui nous a fait du bien, à la fois tant en termes de résultats immédiats. Vous allez comprendre pourquoi ça a été positif. La rencontre politique qui a été assez déterminante, c'est la venue de Pierre KARLESKIND ici dans le Cap. Il est Président de la commission pêche au Parlement européen. Qu'on ait des politiques comme ça d'envergure qui se rendent chez nous, au-delà du fait que l'on trouve cela assez gratifiant, c'est surtout que ça marque les esprits. C'est un signe que tout ce que l'on produit et tout ce que l'on met en place aujourd'hui, toute l'information qu'on digère et la structuration, la voix qu'on porte elle se fait entendre. Et on parle souvent de politique de cogestion, de gestion intégrée.

Aujourd'hui, ce que l'on voudrait, c'est que ça se mette en place. Quand Pierre KARLESKIND est venu dans le Cap, il y a une partie de nos élus qui étaient présents, notamment Yvan. Il a porté le message en fin de séance, en fin de réunion, sur le fait que l'on pouvait activer des fonds européens, puis différents fonds pour développer le volet dit « économie bleue ». Alors « économie bleue » comme ça, c'est un terme qui peut paraître un peu théorique, mais en fait pas du tout, ce sont des fonds que l'on va pouvoir solliciter. L'exemple parfait, c'est un petit peu l'effet miroir du projet territorial qui a été mené là assez récemment sur la Communauté de communes. On va avoir le pendant maritime de ça.

C'est-à-dire qu'aujourd'hui, pour vous résumer un petit peu la situation, on se sent à la côtière autant terriens que marins. Quand on travaille nos territoires de pêche, sur lesquels on travaille, on travaille un terroir avant tout, on n'a aucun intérêt à le saccager, à mal se comporter. On a envie justement que ça dure et avoir de la visibilité. J'ai eu une réunion la semaine dernière à la Communauté de communes avec le Directeur des services. Et on a lancé ce projet. Là, c'est à titre embryonnaire, mais en tout cas la Communauté de communes a dit qu'allait allait nous suivre là-dessus. Pourquoi ? Parce qu'une association qui porte ça sur ses épaules, c'est un peu compliqué pour solliciter ces fonds.

Ces fonds, pour vous résumer, généralement ce sont les comités des pêches qui les sollicitent. On parle des fonds destinés à l'ingénierie, de façon à élaborer ce projet de territoire en mer. Alors pourquoi me direz-vous? Déjà, ce seront des fonds qui nous permettront tout simplement de nous défendre à terme. Parce que là, on est dans une communication de crise, mais on veut s'inscrire dans un temps beaucoup plus long. Parce que demain il y aura d'autres menaces, il y aura d'autres points sur lesquels il faudra absolument que l'on se batte. Mais avec ça, quelque part on aura à faire connaitre que la pêche telle

qu'on la pratique aujourd'hui dans le cap Sizun, en tout cas à Plouhinec et à Audierne, ça a quelque chose de cohérent, il faut absolument que ça s'inscrive dans le temps, par-delà notre association, mais il faut que ça soit inscrit un petit peu dans l'ADN du territoire.

Ça va être un espace de discussion. Et puis surtout, c'est se prémunir à terme de toutes les incohérences que nous, on peut voir au niveau national. Donc on s'inscrit là dans ce temps long. Ça va être assez compliqué parce qu'on parle de budgets qui peuvent aller jusqu'à 200 000 €. Alors je précise que ce sont les budgets européens, ça ne coûtera strictement rien à la collectivité. Mais je pense que c'est le bon moyen de pousser les murs. Parce que lorsque l'on rencontre nos élus, quand je parle des élus, la représentation nationale, je parle également de nos représentants au comité départemental, comité régional et comité national, aujourd'hui personne ne fera spécialement la place. De nouveau, on va attendre qu'on s'essouffle, et puis voilà, « immobilisme » comme le disait Yvan la semaine dernière.

Ce qu'on veut aujourd'hui, c'est pousser les murs. Et la meilleure façon de pousser les murs, c'est de puiser sur notre terreau, sur notre territoire, parce qu'on a beaucoup de forces ici. La population est derrière nous, je pense que les élus sont bien présents et toujours derrière nous. La meilleure façon de se faire reconnaître vis-à-vis de tous les politiques, c'est de créer cette structure. Ça va demander du boulot, ça va demander du temps. Mais derrière, on s'inscrit sur un projet dans le temps. J'ai parlé un petit peu beaucoup.

M. MOULLEC: Juste pour compléter ce que tu dis, le but c'est d'inverser cette verticalité par l'obtention de ces fonds et de faire un pas. Parce que quand tu dis : « qui viennent de l'Europe et qui passent par la Région, puis ensuite qui découlent sur le territoire ». C'est à travers ce projet-là et en gagnant en ingénierie, grâce à ces fonds-là, d'arriver à rendre public et à rendre audible toute la qualité de la pêche que vous exercez ici au Cap Sizun, et de vous distinguer des autres. Et de faire en sorte que quand l'État va prendre des décisions qui vont venir vous impacter, alors que vous n'auriez pas dû être impactés, au moins il sait: « tiens, il y a des endroits où effectivement on peut faire les choses différemment parce que les marins sur le terrain font les choses différemment, parce qu'il y a une protection de la ressource, parce qu'il y a une protection de l'environnement, parce qu'ils pêchent intelligemment ».

C'est tout ça aujourd'hui qui n'est pas pris en compte. À Paris, comme tu l'as dit, aujourd'hui la verticalité, elle part de Paris, elle descend, mais sans concertation. Et c'est contre ça qu'il faut que l'on se batte, sur ce sujet-là comme sur d'autres. Parce que moi aujourd'hui, je vois un port qui marche bien, on se voit souvent. On vous accompagne, les élus, on vous met en réseau avec d'autres élus qui sont audessus. On arrange les réunions pour mettre en avant ce qu'on fait à Audierne et à Poulgoazec, la qualité de la pêche et la protection de l'environnement, tout le travail que vous faites. On a un port qui marche bien. Je vois aujourd'hui un Cap Sizun qui vit bien, un Cap Sizun qui s'appuie sur la pêche qui est un de ces socles, un de ces piliers de l'économie, qui redevient attractif depuis trois-quatre ans et qui gagne des habitants.

Malgré tout ça, je vois des nuages qui arrivent, celui-là en est un et pas le moindre. Mais également pour tout ce qui concerne l'urbanisme avec les nouvelles lois environnementales qui font que bientôt on ne pourra plus déposer un permis de construire, comme la loi ZAN et compagnie. Et encore une fois, le fruit de la verticalité, il y a des choses qui sont faites sans concertation avec la base. Ça, c'est quelque chose qui m'agace. Je suis à côté de vous depuis le début, je continuerai à l'être, une sorte d'intermédiaire entre des élus, vous. Et puis à mener les actions qu'on aura à mener ensemble, on vous accompagnera.

Mais c'était important que vous soyez - pour ceux qui ne l'étaient pas, mais je pense que vous l'étiez tous à peu près - tous sensibilisés à ce qui pourrait éventuellement se passer. Parce que ces fermetures spatiotemporelles dont il parle, si effectivement cela se fait, ça veut dire quoi ? C'est simple, ça veut dire

que c'est la fermeture de la criée d'Audierne-Poulgoazec dans un an ou deux. C'est une catastrophe. C'est une catastrophe, mais c'est incompréhensible. Je te remercie d'être venu là ce soir. On continuera à bosser ensemble et à vous soutenir autant que l'on pourra. Et puis s'il faut aller au combat, on ira au combat.

Mme LAUTREDOU: C'est juste une petite suggestion, étant donné qu'il y a urgence, étant donné qu'il faudra faire appel aux forces capistes, il y a dans le Cap des élus comme Yvan qui connaissent les gens plus hauts. Il y en a d'autres qui connaissent très bien le terrain, qui sont complètement différents. Est-ce qu'il ne serait pas nécessaire de créer un groupe d'élus qui travaillent avec vous, je parle de toutes les communes, et qui soient vraiment dédiés à votre cause?

M. LE GALL: Si tu veux, c'est ce qui se passe un petit peu. Alors après, créer la récurrence, oui, ce serait bien peut-être, effectivement.

Mme LAUTREDOU: Sur la base du volontariat bien évidemment.

M. LE GALL: C'est-à-dire que la question reste un peu du volontariat. Parce que là, on parle de temps de crise, mais il y a tout un tas de sujets qu'on va mettre ici en avant. On n'a pas vocation à s'arrêter d'agir par la suite. On a pas mal de sujets, on a beaucoup de sujets encore en tête. Donc on travaille étroitement avec la criée, les intermédiaires. Effectivement, oui, ça se passe sur ce temps long.

Déjà, ce projet territorial avec les fonds européens, vraiment on est au stade embryonnaire. Mais j'ai bon espoir déjà avec ça. Ça ne va pas résoudre immédiatement les soucis qui nous occupent immédiatement là au mois de septembre avec les fermetures, là ça va être un peu plus compliqué. On a sollicité un rendez-vous avec Monsieur BERVILLE. On n'a pas de réponse. On a eu le message tout à l'heure, demain il y a une réunion déterminante avec le comité départemental des pêches. J'y vais. La réunion se passe entre 12h et 14h. Il y a une annonce qui, à mon avis, ne va pas être une bonne nouvelle parce qu'ils annoncent un vendredi entre 12h et 14h. Ça en dit long sur le mépris un peu de la Direction générale des affaires maritimes ; donc je vais à Quimper demain à 12h30.

Ça ne sera, à mon avis, pas de bonnes nouvelles, mais ça en dit long sur le mépris, la façon dont ils traitent les marins. On est très souvent marginalisés dans le processus démocratique. Je pense qu'il y a un peu de la faute de nos instances aussi parce qu'ils ne sont plus du tout en inclusion. D'où l'intérêt effectivement comme tu le dis, de...

Mme LAUTREDOU: Est-ce qu'il ne faut pas quelque part faire une espèce de sécession et se dire que le Cap Sizun, la criée d'Audierne qui est vraiment remarquable, et avec des pêches qui sont remarquables, deviennent en fait un laboratoire sur ces nouvelles pêches qu'il faut inventer en fait. Et c'est Audierne qui peut, au niveau national et même européen, proposer.

M. LE GALL: C'est le discours que je porte. Je n'ai aucun problème avec ça. Dès que je vois un politique, je le dis franchement, je le vends en paquet cadeau. Je dis : « voilà, on n'a que des atouts, prenez-le sous le bras, vous en faites ce que vous voulez, je m'en contrefiche, mais avancez, prenez-le, ça peut être très gratifiant ». C'est très prometteur pour l'économie.

M. MOULLEC: C'est ce que je dis quand je rencontre des gens comme Pierre KARLESKIND, je leur dis: « mais servez-vous du port d'Audierne-Poulgoazec, faites-en un modèle. Venez voir ce qui se fait plutôt que de prendre des décisions, et demain de créer une catastrophe économique à l'échelle d'un territoire. Venez voir, venez parler avec les marins, prenez exemple sur ce qui se fait, demandez-le ailleurs ». Et là, ils sont là pour leur montrer. Et c'est le message que tu portes. C'est moi le message que je porte aussi à chaque fois depuis des mois. Je dis: « ici, on a un modèle exemplaire que vous allez

mettre à mal, alors que vous devriez faire un copier-coller et l'exporter ailleurs ». C'est ce qu'on fait depuis le début.

Mme LAUTREDOU: Parce que moi en fait, je te l'ai dit aussi, il y a eu des réunions à l'Abri du marin, je les ai découvertes parce que je promenais mon chien, grosso modo. Il y a peut-être des élus dans le Cap, pas seulement ici à Plouhinec, qui voudraient bien assister à ces réunions. On n'est pas invité parce qu'on ne peut pas inviter tout le monde. Et on n'a pas de retour. Moi je n'ai eu aucun retour, on n'a eu aucun retour de ce qu'il s'est passé. Et c'est vrai que c'est difficile pour toi d'arriver et de reprendre la genèse du problème avec les gens qui ne connaissent pas tout, de reprendre à chaque fois d'où on est parti. Tandis que si on avait des élus qui pouvaient vraiment participer et qui pourraient parfois pour un conseil ou une commission dire : « voilà ce qui s'est fait », pour tenir les autres au courant déjà commune par commune.

M. LE GALL : Un système de veille et de relais ?

Mme LAUTREDOU: Oui, je pense à ça.

M. LE GALL: Oui, ce serait bien. Mais je me suis dit: « au bout de trois-quatre mois », on en a parlé avec Yvan, c'est pour vous tenir informés parce qu'il y a une forte mobilisation. Pour vous dire que tous les marins sur le port étaient très mobilisés.

Mme LAUTREDOU: Oui, et il y a des élus qui veulent se mobiliser aussi, Thomas. On parle aux marins, on les connait, mais qu'est-ce qu'on fait à part dire que ce n'est pas bien, grosso modo. Avec Yvan, tu pourrais peut-être essayer au niveau de la communauté de communes d'en appeler justement à un élargissement d'un groupe d'élus. Il y a tous ceux qui sont maires et tous ceux qui connaissent plus les instances. Après, il y a ceux qui sont plutôt sur le terrain et qui connaissent des trucs aussi, qui peuvent défendre certaines choses.

M. LE GALL: Je me rends toujours disponible quand on me sollicite.

M. MOULLEC: Je pense que la meilleure façon, c'est de faire intervenir Thomas, comme tu viens de le dire.

M. LE GALL : Je me doute, et c'est normal, ça serait hypocrite de penser l'inverse. Je pense que le sujet de la pêche ne peut pas forcément passionner tout le monde, c'est évident, chacun ses atomes crochus. Après, quand on a un mandat d'élu sur le territoire, mon rôle c'est un rôle de vigie, de vous alerter, de vous informer, de vous dire : « vous êtes au courant ». Et effectivement, les personnes qui sont intéressées, très bien, oui, peut-être de faire un collectif.

Mme LAUTREDOU: Voilà, sans que ce soit institutionnel ni rien, on ne rentre pas dans des choses...

M. LE GALL: Systématiquement quand je rencontre un élu, je fais une note, je fais toujours un PV. Toutes ces choses-là, il suffit que je le mette dans un tuyau. Et après, je me rends disponible par téléphone ou voilà, il n'y a pas de souci. Plus on sera nombreux à porter la cause, mieux on se portera. Je pense que tout le monde convient que la pêche telle qu'on la pratique, il serait dommage que ça disparaisse. On ne peut pas concevoir — ce n'est que mon humble avis — un territoire comme le Cap Sizun et l'espace maritime sans marin et d'un point de vue purement récréatif. Le tourisme, c'est très bien, il en faut bien évidemment, mais on a des emplois qui sont pérennes et qui font fonctionner toute une économie. Ça serait bien, c'est même vital que ça perdure.

Et surtout, c'est ce que je dis souvent, et terminerai là-dessus, aujourd'hui les marins se mobilisent beaucoup, des plus anciens aux plus jeunes, ils sont très concernés. La chose politique pour eux de

manière générale, ce n'était pas évident, ce n'est pas quelque chose qui leur plait beaucoup. Ils sont très déçus souvent. Je ne parle en local, je parle d'un point de vue national. Il y en a beaucoup qui ne votent pas ou qui peuvent voter de manière un peu extrême aussi par moments. Toujours est-il qu'aujourd'hui, l'intérêt d'un collectif, l'intérêt de se structurer et peut-être un jour d'arriver – ce n'est pas du protectionnisme – à faire qu'on aura encore une fois de la visibilité sur nos activités, ils pourront en être fiers.

Ils pourront vraiment en être fiers parce qu'ils se seront mobilisés, mais pas pour rien. Mon rôle, c'est que le soufflet ne retombe pas. C'est que ces gars-là au bout d'un moment, tous les marins, ne désespèrent pas et qu'ils se disent : « une fois de trop » comme on peut l'entendre dans plein de populations différentes, « ça ne sert à rien », « c'est foutu », « tout est joué d'avance ». C'est la petite chanson que l'on entend trop souvent. Et moi je ne veux pas céder à ce fatalisme parce que ce serait totalement à côté de la plaque pour notre territoire.

Après, je peux me tromper, peut-être que le but c'est de développer le tourisme à tout va sur le Cap. Je pense que sociologiquement, les marins ont toute leur place. C'est le fruit d'une histoire. Un port, c'est le fruit d'une histoire, comme les agriculteurs. Tout cela, c'est complexe.

Mme LAUTREDOU: Mais pour les élus, c'est pareil, ils auront des comptes à rendre. À un moment donné, si la pêche et la criée d'Audierne ferment, les élus on va leur demander des comptes de savoir exactement ce qu'ils ont fait, c'est évident. Et là, l'énergie du désespoir je l'ai connue en 1992, attention, parce que là il y a des gars qui ne sont pas... voilà.

M. LE GALL: Aujourd'hui, il y a un collectif qui s'est formé sur Penmarc'h en plus pour défendre leur criée. La mairesse de Penmarc'h, Gwenola LE TROADEC, m'a contacté il y a 15 jours de çà, elle prenait des informations auprès de nous. Ils sont sur un autre tempo. Ils sont plus pour effectivement défendre à tout prix leur criée qui est déficitaire. Ce que je comprends tout à fait, il y a des emplois en jeu. C'est plus des combats de chapelles à Loctudy. Le gros avantage aujourd'hui – ça fait un peu chauvin ce que je vais dire – c'est qu'on n'a que de bons points. Une criée excédentaire, des jeunes, une flottille qui se porte bien, la côtière, ça a une bonne image, pêche durable.

En termes d'image auprès de l'opinion publique, on sait que c'est compliqué les marins, mais alors si on s'appuie sur une communauté comme la nôtre, je pense que ça peut bien passer. Le port est magnifique, on a plein de ports-abris autour, des images pittoresques sur la Pointe du Raz en deçà, il y a tout ça aussi bien sûr. Donc il faut qu'on joue là-dessus. Il faut jouer sur l'imaginaire, il faut jouer sur tous nos atouts. On a beaucoup d'atouts. C'est ce qui dérange souvent au niveau politique, je veux dire, un peu plus haut. Parce que je pense que si on avait été un peu moins en forme aujourd'hui, ça fait bien longtemps qu'on nous aurait rayés de la carte. Ça, c'est mon sentiment, je pense que vous devez ressentir ça aussi par moments. Quand on habite cette presqu'île du Cap Sizun, comme j'aime à le dire, il faut jouer des coudes.

Mais en tout cas aujourd'hui, on a des motifs de fierté. Et ça, on a tout intérêt à le défendre et puis porter nos voix haut et fort.

Mme LAUTREDOU: De toute façon, je pense que ce combat sera le dernier pour le Cap Sizun. Si on le perd, on va sombrer tous dans le chaos, tourisme ou pas tourisme. On en a eu plusieurs, en 1980, il y a eu un grand combat à mener, les élus étaient en tête pour le mener. Ensuite, 1992, moi j'ai vu les élus descendre aussi sur les quais de Plogouazec. Ensuite, le dernier ce sera celui-là parce que la fermeture de la criée de Poulgoazec sonnera le glas du Cap Sizun. Et on va être dans le chaos. Et même les élus devront rendre des comptes, forcément.

M. MOULLEC: Déjà, il faut faire attention aux propos que l'on utilise en ce moment. Parce que dire : le chaos..., les élus devront rendre des comptes..., j'appelle les gens à avoir une certaine modération dans leurs propos. Il faut faire attention à ce que l'on dit; tu as vu l'actualité et comment ça se passe. Parce que ça peut virer vite des fois. Et moi s'agissant des élus du Cap Sizun, tu me contrediras si je me trompe, mais j'ai plutôt l'impression que l'on est plutôt actifs, qu'on est derrière vous, le soutient est là. Et s'il y a des élus qui doivent rendre des comptes, je peux te garantir que ce ne sont pas les élus locaux.

Mme LAUTREDOU: Ah, mais je ne parle pas forcément des élus locaux.

M. MOULLEC: Tu n'en parles pas justement. Et c'est parce que tu n'en parles pas que je prends la pleine de le préciser, parce que c'est important. Parce que je le dis souvent, je l'écris dans mon prochain éditorial, les élus locaux sont tout le temps en avant, à portée de baffes, mais maintenant à portée de feu dans les bagnoles. C'est important, il faut faire attention. Voilà, les élus locaux sont aux côtés des marins depuis le début. On continuera à l'être, on fera tout ce que l'on pourra pour faire avancer le schmilblick. Ça, c'est clair.

M. LE GALL: La différence par rapport à il y a 30-40 ans, c'est qu'aujourd'hui c'est beaucoup plus complexe. Avant, on pouvait avoir par exemple un Fanch Gloaguen qui prenait le dossier sous le bras, qui montaient à Paris, et puis ça se réglait en l'espace d'une heure. Aujourd'hui, il y a tout un socle européen, administratif, il y a le pouvoir des lobbies, il y a tout un tas de méandres. C'est moins évident de se faire entendre. Il y a des guerres de pouvoir, il y a des guerres de cabinets. C'est ce qui se passe actuellement pour nous, puisque demain il y a une réunion qui est très importante. Et ça ne sent pas bon demain pour nous. Parce qu'une réunion entre 12h et 14h sans convoquer les marins, moi je l'ai appris avec une chargée de mission. Voilà la façon dont ils communiquent avec nous. Ce n'est pas, à mon avis, pour nous annoncer de bonnes nouvelles.

On en est là aujourd'hui parce que le système de gouvernance au niveau de la pêche n'est pas bon. On a supprimé les comités locaux à un moment donné il y a 20 ans, ce n'est pas qu'on y retourne, mais quelque part on remet un peu de... voilà. C'est totalement archaïque la façon dont on est gouvernés au niveau de la pêche. Ça ne peut que créer des tensions, de l'amertume. D'autant plus avec un modèle qui fonctionne. C'est incohérent, il faut que ça dure. Je verrai en fonction de ce qu'il se passe demain, mais j'ai eu Sébastien Biolchini, mon collègue, il va falloir qu'on active très vite un rendez-vous avec Hervé BERVILLE, puisque là il est très urgent qu'il nous écoute parce que là on est un petit peu dans l'enfumage. Il faut que ça change.

M. MOULLEC: Aujourd'hui je peux le dire, si vraiment ce que tu dis se confirme, si demain les nouvelles sont dans le sens que tu as l'air de l'envisager, on a fait une demande de rendez-vous cosignée de l'ensemble des maires du Cap Sizun. On n'a pas eu de réponse. Mais moi je peux faire opposition. Je le dis ici aujourd'hui en Conseil municipal, si vraiment on va vers ce que tu dis, tu sais quoi? On prend le train, on va monter là-bas, on y va et point barre. Ça va coûter l'aller-retour. Je suis prêt à monter avec vous et on va devant son Secrétariat d'État. Tant qu'il n'ouvre pas la porte, on ne part pas, c'est tout.

Mme LAUTREDOU: Bravo, Monsieur MOULLEC, c'est ce qu'il faut faire au bout d'un moment.

M. MOULLEC: Au bout d'un moment, c'est bon. S'il faut annuler des rendez-vous et partir lundi matin, on partira lundi matin et puis c'est tout. Et je trouverais les maires, ils iront avec moi sans aucune difficulté. A un moment donné, il faudra y aller. Ce sera beaucoup plus productif que de casser à Audierne. Non, on va prendre le train et on va aller les voir.

M. LE GALL: Il faut absolument qu'on devienne un contre-pouvoir. Alors aujourd'hui les ONGE, on va parler de Sea Shepherd, France nature environnement, ce sont eux qui ont saisi le Conseil d'État. Ils

ont très bien fait leur boulot. En face, on se demande ce que nous représentons au niveau légitimité nationale. On leur a posé des questions, qu'est-ce qui s'est passé? Il ne s'est pas passé grand-chose. Depuis le début des évènements, on réclame une réunion des services de l'État avec Hervé BERVILLE, on ne l'a pas eue. Le comité des pêches nous dit : « non, mais attendez, on continue à réfléchir à des protocoles pour diminuer la mortalité des dauphins, alors attention, les dauphins chez nous, on ne peut pas dire que nous soyons des bouchers. »

M. BIOLCHINI: C'est ce qu'on a fait en 1994. On est monté directement, on a été reçu.

Mme LAUTREDOU: Vous envoyez la presse avec vous, et puis au moins on se dit que...

M. MOULLEC: Oui, ne t'inquiète pas, de toute façon, il va y avoir du ramdam.

Mme LAUTREDOU: On est bien d'accord, c'est bien ce que je disais. Parce que le mépris, ne pas répondre à des élus qui demandent juste d'être reçus, voilà, à un moment donné il faut mettre son écharpe et dire: « voilà, nous, au fin fond de la Bretagne, le Cap Sizun, on existe aussi. On a un modèle vertueux qui sera peut-être un exemple pour la pêche future, on est des maires et on vient devant vous parce que vous ne voulez même plus venir nous voir ».

M. MOULLEC: On vient parce qu'on n'est pas compris.

Mme LAUTREDOU : Et là, la population se dit : « on a des élus qui vont y aller ». Après adviendra ce qu'il adviendra bien évidemment, mais au moins on aura notre fierté. C'est ce que je pense.

M. LE GALL: Je vous tiens informés. Je vous remercie.

M. MOULLEC: Merci à toi, Thomas.

(Applaudissements.)

M. MOULLEC: C'était important. On attaque l'ordre du jour.

1- Administration de l'Assemblée - Approbation du compte-rendu de la séance du 30 mars 2023 et compte-rendu modifié de la séance du 1 er mars 2023

Monsieur le Maire soumet le compte-rendu de la séance du 30 mars 2023 qui a été transmis à chaque conseiller municipal avec la convocation. Il soumet également le compte-rendu modifié de la séance du 9 mars 2023, notamment le point n°5 relatif au débat d'orientation budgétaire, suite à demande de Monsieur Yves Thomas lors du conseil municipal du 30 mars 2023.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve le compte-rendu de la séance du 30 mars 2023 ;
- Approuve le compte-rendu modifié de la séance du 9 mars 2023 ;

2- Administration de l'Assemblée - Désignation du secrétaire de séance

Monsieur le Maire propose la nomination de Madame Annie AUFFRET comme secrétaire de séance.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve la nomination de Madame Annie AUFFRET comme secrétaire de séance du conseil municipal du 6 juillet 2023.

3- Finances - Nouveaux Tarifs kiosque - Droits de place terrasse

Mme LE BORGNE: Je vais vous parler effectivement des nouveaux tarifs aujourd'hui. Déjà un premier tarif concernant le kiosque dans le pôle intergénérationnel Gisèle Rota-Le Quéré. On avait une demande pour une activité, notamment de fabrication de crêpes dans le kiosque en dehors des activités associatives, parce que bien entendu le kiosque est en libre accès à toutes les associations. Et donc là, à titre d'essai il y avait une personne qui avait demandé si elle pouvait utiliser les locaux.

On propose pour ce genre de choses, si ça arrive aussi à nouveau, de mettre une tarification de location. Actuellement, en ce qui concerne la tarification pour les food trucks, c'est 6 € par jour et 60 € par mois. Et concernant le kiosque, on propose d'appliquer le même tarif, mais en sus de facturer les charges électriques, puisque notamment les crêpières ça consomme beaucoup d'électricité. Et donc là, ce relevé de compteur, on facturerait en sus l'électricité. Ça, c'est la première demande de tarification.

Et on a également souhaité mettre en place une tarification concernant les gens qui ont des terrasses, de manière à ce que l'on ait une tarification en cas de besoin. Bien entendu, il s'agit de l'occupation du domaine public communal. Pour ça, on est parti sur une période de tarification du 1^{er} mai au 30 septembre, c'est-à-dire que quelqu'un qui aurait une terrasse ne serait tarifié que sur cette période-là, du 1^{er} mai au 30 septembre. Et le reste de l'année, ce serait gratuit.

Et concernant la tarification, on propose une tarification en augmentation selon la superficie d'emprise au sol. Si on va jusqu'à 3 m², ça serait 100 €, jusqu'à 6 m², 150 €, 12 m², vous avez tous les tarifs, ça irait jusqu'à 1 500 € si jamais quelqu'un demandait une terrasse d'un peu plus de 50 m². Voilà un petit peu ce que l'on vous demande.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- > Approuve la création d'un tarif de 6 euros par jour et de 60 euros par mois pour la location ponctuelle du kiosque à un commerçant de restauration ambulante;
- > Dit que les charges (électricité exclusivement) seront facturées au réel de la consommation lors de l'usage du kiosque ;
- > Approuve la création de tarifications de droit de place pour l'usage de terrasses sur le domaine public comme mentionnées ci-dessus ;
- > Autorise Monsieur le Maire à signer tout document afférent à cette opération.

4- Enfance - Jeunesse - Finances - Application du tarif social aux enfants de familles d'accueil

Mme LE BORGNE: Il s'agit ici d'une demande du Conseil départemental. Le Département a en charge le suivi des enfants placés dans les familles d'accueil. Et donc aujourd'hui lorsqu'un enfant est placé dans une famille d'accueil, les charges financières incombent à la famille d'accueil. Il s'avère que pour ne pas pénaliser ces familles d'accueil qui se retrouvent à payer la cantine, la garderie, des choses comme ça, le Département souhaiterait que l'on mette en place pour ces enfants les tarifs les plus bas que l'on peut avoir. Puisque sinon on prend en compte les revenus de la famille d'accueil, du couple, de la famille en général, ce qui fait que ça peut être un peu dissuasif. Et puis c'est vrai que le Département a aussi un petit peu de mal à trouver des familles d'accueil. Donc c'est vrai qu'ils peuvent aussi apporter comme ça une aide à ces familles d'une certaine manière. Donc ils nous demandent de pratiquer les tarifs les plus bas.

Pour ce qui nous concerne, on est concerné par La garderie du matin dont le tarif le plus bas est à 0,60 €. La garderie du soir, c'est 1,60 € le tarif le plus bas. Et on a mis en place la cantine à 1 €, c'est la tarification la plus basse que l'on ait. Je ne sais pas si vous avez des questions sur cette proposition

d'appliquer les tarifs les plus bas aux enfants qui sont dans les familles d'accueil ? Je vous propose la délibération.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, est sollicité pour approuver la demande du Président du Conseil départemental en date du 14 avril 2023, dire que sur présentation d'un justificatif de placement l'application des tarifs journaliers les plus bas seront appliqués aux assistants familiaux accueillant des enfants scolarisés au sein du groupe scolaire Les Ajoncs, d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document afférent à cette opération.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- > Approuve la demande du Président du Conseil Départemental du 14 avril 2023 ;
- Dit que, sur présentation d'un justificatif de placement, l'application des tarifs journaliers les plus bas seront appliqués aux assistants familiaux accueillant des enfants scolarisés au sein du groupe scolaire des Ajones;
- > Autorise Monsieur le Maire à signer tout document afférent à cette opération.

5- Enfance – Jeunesse – Initiation du breton à l'école maternelle – Renouvellement du partenariat avec le CD29

Mme LE BORGNE: Le point suivant, c'est un renouvellement. Il s'agit de l'initiation du breton à l'école maternelle, de la langue bien entendu, par période de trois ans. Donc nous avons conventionné pour permettre aux enfants de maternelle de faire du breton à l'école avec l'association Mervent. Ce programme est financé par le Conseil départemental et par la Région Bretagne. En l'occurrence, dans le programme actuel, on avait un programme 2021 qui est en cours jusqu'en 2023. Là, on propose de repartir sur une nouvelle période de trois ans. Le Département souhaite augmenter sa participation, il la porterait à 700 € par classe.

Si on continue cette opération, cela coûterait 5 400 € pour trois classes de maternelle qui bénéficieraient du Breton à l'école. Et la prise en charge résiduelle de la commune serait de 2 100 € par an. Le reste du coût de la facture finalement serait pris en compte par le Département et par la Région. Est-ce que vous avez des questions ?

Mme LAUTREDOU: C'est juste une petite remarque, je l'ai déjà faite, Sylvie, par rapport à ça, je ne comprends pas que le Département se contente de l'initiation du breton en maternelle. J'ai fait un test sur ceux qui l'ont eu il y a quelques années, ils se souviennent de « kenavo ». C'est vrai que ça fait beaucoup d'argent pour « kenavo ». Mervent fait de l'excellent travail, franchement, je trouve ça dommage que le Département ne poursuive pas ça au moins jusqu'au CM2. On n'en fera pas des enfants bilingues, on en a parlé. Mais non seulement une intervention sur la langue, mais une intervention sur la culture aussi serait intéressante, c'est-à-dire leur apprendre un peu les bases de la culture qui est en train de...

Mme LE BORGNE: C'est vrai que lorsque Mervent intervient, surtout chez les petits, parce qu'ils interviennent également à la crèche effectivement, dès la crèche, elle va beaucoup sur les comptines, les choses comme ça, mais il y a bien entendu toute la culture bretonne qui passe derrière cet apprentissage-là. Mais je pense effectivement, comme tu dis, il faudra peut-être que l'on porte ce message-là au niveau du Département et de la Région pour qu'il y ait une continuité derrière. Ce serait effectivement un message à leur faire porter.

Mme LAUTREDOU: Oui, jusqu'au CM2, je pense. Et peut-être que ça donnerait envie à d'autres d'intégrer peut-être des filières bilingues après.

Mme LE BORGNE : C'est possible parce que c'est vrai que l'apprentissage est très apprécié par les enfants et par les enseignants.

Mme LAUTREDOU: Et il est très bien fait par Mervent, donc c'était juste une remarque.

Mme LE BORGNE: Tout à fait. C'est un message qu'il faut faire remonter aux instances départementales et régionales. Pour la Région, Yvan, tu pourras porter la question. Et pour le Département, voilà, d'autres feront porter le message.

M. MOULLEC: Je ne peux qu'être d'accord avec toi, tu as raison. En plus, je suis à l'aise pour en parler, puisque je suis le papa de deux garçons qui ont fait toute leur scolarité en filière bilingue publique. Je sais ce que ça leur a apporté, notamment l'apprentissage des langues. Il n'y a pas photo, il n'y a pas mieux. Tu as raison. Je l'ai fait remarquer gentiment l'autre jour au conseil d'école en disant: « c'est dommage qu'il n'y ait pas de suite ». Après, très clairement, si on veut demain poursuivre dans ce sens, pour moi ça passe toujours par la création d'une filière bilingue, c'est tout.

Mme LAUTREDOU: Il faudrait peut-être déjà faire un point vers Mervent pour pouvoir...

M. MOULLEC: Clairement, si on me pose la question un jour: est-ce qu'on y va ou est-ce qu'on n'y va pas? C'est une question qu'on va se poser bientôt.

Mme LAUTREDOU: Bien sûr. Avec l'augmentation des effectifs, pourquoi pas.

M. MOULLEC: Je suis d'accord avec toi, effectivement. On n'a pas voté?

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- > Approuve la proposition du Président du Conseil Départemental susmentionnée pour la période 2023-2024;
- > Approuve la prise en charge par la commune de 2 100 euros au titre du co-financements de l'opération d'un montant global de 5 400 euros ;
- > Autorise Monsieur le Maire à signer tout document afférent à cette opération.

M. MOULLEC: Juste avant de passer au reste de l'ordre du jour, les travaux, mais juste une petite anecdote, puisque j'ai la chance de siéger au Conseil régional. Depuis ce mandat, au Conseil régional, il y a des gens qui ne s'expriment qu'en breton, des élus, avec traduction. Et ils sont de plus en plus nombreux. Chacun a son casque et il y a un traducteur. C'était une anecdote, je la referme, voilà, une parenthèse.

6- Travaux - Marché maison médicale et Halles couvertes - choix du cabinet d'architectes

M. MOULLEC: Rémy, travaux, marché maison médicale et Halles couvertes, choix du cabinet d'architectes.

M. LE COZ : Il s'agit du marché de maîtrise d'œuvre pour la maison médicale et les Halles boulodrome. C'est une procédure de marché, comme on l'a déjà exprimé. Comme vous le savez, c'est une procédure qui est très encadrée, elle était sous le couvert d'un commissaire de justice en l'occurrence qui était maître KERISIT. Je voulais juste vous faire un petit rappel du calendrier, de comment ça s'est passé. Au début, dans les offres, je rappelle, il y avait quand même 41 offres d'architectes qui étaient là. Ce qui veut dire que l'ensemble des architectes du bâtiment ont quand même un peu faim, ça se comprend.

Et donc il y a un jury qui s'est d'abord réuni pour délibérer sur les 41 offres. Il y en avait quelques-unes qui n'étaient pas recevables. Mais on arrivait à 31 ou quelque chose comme ça. Et donc il y a trois candidats qui ont été retenus au départ sur le jury qui s'est réuni le 16 mars. Ensuite, les trois candidats ont été invités à venir décliner plus dans le détail leurs offres. Ça s'est fait le 3 avril où on a reprécisé le projet de chacun des candidats.

Il y a une commission technique qui s'est réunie le 26 mai. Le rôle de la commission technique, c'était de donner un avis sur les trois offres. Et enfin, le jury s'est réuni de nouveau le 8 juin et il a retenu l'offre numéro 2 qui est le cabinet Studio 02 de Vannes. Ce cabinet s'est associé avec un autre cabinet qui est SIO en tant que bureau d'études des fluides, et à Ouest structures aussi comme bureau d'études structures, et CdLP en tant qu'économiste.

Et donc le montant prévisionnel qui avait été acté, c'est 2 330 400 € avec une rémunération du prestataire de 13 % du montant prévisionnel, ce qui est tout à fait dans les normes pour des projets de cette envergure-là. Voilà ce que je voulais vous dire là-dessus. Est-ce que vous avez des questions ?

M. BOUVIER : La centralisation des services, qu'est-ce que tu entends par centralisation des services ? Au premier paragraphe : « la ville de Plouhinec porte un projet de réhabilitation du centre-bourg et de centralisation des services ».

M. LE COZ: C'est l'ensemble des services commerciaux, médicaux et paramédicaux proposé à la population, c'est ça que ça veut dire.

M. BOUVIER: Et la poste, ce n'est pas compris dedans?

M. LE COZ: Si, c'est dedans. C'est l'ensemble des services qu'une municipalité peut offrir à sa population, c'est ça que ça veut dire.

M. BOUVIER : Ce serait bien, à mon avis, de le préciser quand même.

M. LE COZ: Y a-t-il des votes contre? Des abstentions?

M. THOMAS: Je précise que nous on s'abstient parce que c'est compliqué de voter pour quelque chose dont on n'a connaissance de rien du tout.

M. MOULLEC: Dont acte.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré par :

- 3 abstentions (Madame Marie-Cécile Lautrédou, Madame Audrey Bonnizec par procuration, Monsieur Yves Thomas)
- 24 pour (s)
 - Dit que l'offre n° 2 représenté par le groupement de maitrise d'œuvre composé des cabinets studio 2 Architectes en tant que mandataire et associé à SIO en tant que bureau d'études fluides, Ouest structures en tant que bureau d'études Structures et CdLP en tant qu'économiste;
 - Dit que l'offre retenue pour la réalisation de la future maison médicale et des halles boulodrome de la commune se porte à montant total prévisionnel de 2 330 400,00 € HT avec un taux indicatif de 13 % du montant total prévisionnel de rémunération du prestataire ;
 - Dit que les offres n°1 et n°3 ne sont pas retenues mais que les cabinets qui les ont produites seront indemnisées comme prévu dans la délibération du 30 mars 2023, VP2023033023;
 - Autorise Monsieur le Maire à signer tout document afférent à cette opération.

7- Travaux - Convention Enedis - Parcelles YW 627-630-632-634

M. LE COZ: Enedis nous a demandé de pouvoir signer une convention avec eux pour pouvoir faire une distribution d'électricité avec des lignes souterraines dans le secteur de Poulgoazec. Dans ces conditions-là, c'est quatre petites parcelles qui nous appartiennent. Vous avez ici les références cadastrales qui vont permettre à Enedis d'enfouir une partie des lignes souterraines sur des terrains qui appartiennent à la commune. On a une convention à signer pour ça. Avez-vous des questions là-dessus? Je passe au vote.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Accepte de consentir à Enedis une servitude à titre gratuit sur les parcelles YW 627, 630, 632 et 634 comme spécifié dans la convention visée en annexes n°3 et n°4;
- > Autorise Monsieur le Maire à signer tout document afférent à cette opération.

8- Trayaux - Requalification du centre-bourg - Marché de maîtrise d'œuvre - avenant n° 3

M. LE COZ: Dans le cadre du marché de maîtrise d'œuvre de la requalification du centre-bourg, vous savez que dans ce que l'on appelle le projet du centre-bourg c'est quelque chose qui va, d'un point de vue de la route départementale, de Ty Frapp jusqu'à la sortie de chez Jean-Jacques Sergent avec un quartier — si je peux me permettre de l'appeler ainsi — de centre-bourg qui serait autour de ce qu'on a comme projet sur les Halles et puis sur le boulodrome. Il y a deux avenants qui avaient déjà été signés. Parce que là-dedans on a tous les aménagements urbains évidemment sur la route départementale, ainsi que sur toutes les pénétrantes et en particulier sur la rue Jean Guillou et puis sur la rue de la Nevez, mais pas uniquement celles-là.

On a aussi prévu de voir tous les aménagements du centre-ville. C'est dans le cadre d'une réflexion globale de la canalisation de la vitesse et de voir comment on peut améliorer la sécurité de l'ensemble de la population, qu'ils soient à vélo, qu'ils soient automobilistes, qu'ils soient piétons. Et donc il y a la construction proprement dite de la maison médicale et puis des Halles. Là-dedans, il y avait déjà deux avenants qui avaient été signés. Le premier avenant, c'était la prolongation du délai de mission, puisqu'on était passé de 14 semaines à 28 semaines. Et l'avenant numéro 2 qu'on avait passé, il était là pour fixer le nouveau coût de rémunération du maitre d'œuvre avant les études, l'avant-projet.

Je ne sais pas si vous vous rappelez, on avait demandé des études complémentaires, en particulier des études hygrométriques que l'on devait faire à cause de la loi sur l'eau. On avait inclus là-dedans une réflexion que l'on allait faire sur le terrain que l'on a acquis après le cimetière et qui va permettre de faire une partie parking et une partie d'aire camping-cars. Le périmètre avait un peu changé, puisqu'il y avait des études complémentaires et le terrain en plus. Ce qui a changé aussi, c'est la modification des indices. Et donc le coût qui était initialement prévu à 4,2 millions d'euros du fait des indices, si on faisait tout ça avec ce que nous on avait prévu, on allait passer à 5 300 000 €.

Pour faire ça, le comité de pilotage a décidé que l'on s'en tenait à ce qu'on appelle vraiment la première partie le vrai centre-bourg, si vous voulez, qui va pratiquement en face de la mairie jusqu'après l'église. On se limite à ce périmètre-là. Le comité de pilotage a proposé d'exclure les secteurs de travaux qui sont par exemple à l'entrée de la place Jean Cosquer et de la place de la Poste. Donc ça, c'est quelque chose qu'on verra après. Et donc en revoyant ces indices et en excluant ces deux choses-là, on arrive à un total de 4 977 500 €, qui est dû essentiellement à la modification des indices.

Et donc comme le montant total a évolué, le coût de la maîtrise d'œuvre augmente aussi, il passerait à ce moment-là à 257 500 €. Et là on arrive à un pourcentage de presque 6 % sur la maîtrise d'œuvre, ce qui est complètement dans les normes des marchés, c'est même un peu plus bas que les marchés pour des projets d'une telle envergure. On vous a mis dans le coût prévisionnel des travaux, je ne vais pas

revenir dessus parce que je suppose que vous avez tous lu le document avant. On a essayé de mettre la ventilation de ces 4 977 000 € entre les RD et les tranches fermes qu'on fera après.

Et derrière, à la fin, on vous a mis un planning prévisionnel sur l'ensemble de ces projets-là. Je peux le commenter légèrement. Entre l'été et l'automne 2023, c'est-à-dire en un an, nous sommes dans l'étude de la réalisation. Donc c'est la phase de projet et puis d'assistance à contrat de travaux. On est en train de voir comment on peut prévoir les marchés que l'on va passer dans la procédure de marché à partir de l'hiver de cette année. Et donc entre le printemps 2024 et l'automne 2025, il y aura tous les aménagements des espaces publics, avec évidemment le démarrage de la construction de la maison médicale et puis des Halles.

Ce qui restera derrière ça, c'est tout l'aménagement de la voirie. Dans la voirie, il y a l'enrobage, mais il y a aussi un peu d'assainissement, on verra ça avec le SI du Goyen pour la partie eau potable, et puis le SIVOM pour la partie... On a beaucoup moins de choses à faire parce qu'il y a une bonne partie qui a déjà été faite. L'éclairage public, il y en aura moins aussi, puisqu'il y a déjà une bonne partie où c'est déjà enterré. On aura juste les mâts à changer et puis l'éclairage à changer.

Et donc la partie finition entre Ty Frapp et disons la Poste, ici entre l'église et la sortie de chez Jean-Jacques Sergent, ce sera évidemment avec la mandature qui viendra. Mais les projets sont calibrés et étudiés pour qu'on fasse ça à peu près vers 2028-2029. Voilà ce que je pouvais vous dire rapidement là-dessus. Est-ce que vous avez des interventions?

M. MOULLEC: Un complément. Évidemment, c'est des choses importantes, mais on va sur un phasage global qui va durer dix ans. Donc ce n'est pas tout d'un coup, tout ça s'est phasé dans le temps. Et bien sûr, c'est inscrit dans le cadre d'une programmation pluriannuelle des investissements qui des fois peut être amenée à bouger aussi. Je tiens à le dire parce que c'est important, un, rappeler que les finances de la collectivité sont bonnes; deux, que tout ça, c'est phasé, et que ces investissements-là, comme je viens de le dire, s'étalent sur dix ans. Et le postulat de départ qu'on avait présenté à la population dans le cadre de la campagne municipale, puisque ce qu'on est en train de faire là, c'est ce que l'on avait dit que l'on ferait. C'est phasé et ça tient la route financièrement.

C'était la volonté de l'équipe municipale majoritaire d'avoir un projet global de réaménagement qui partait de chez Jean-Jacques Sergent et qui nous amenait à cette partie-là jusqu'au rond-point de Ty Frapp, de créer cette centralité qui nous manque tant, qui fait que la ville parfois quand on a des animations à faire, on ne sait pas où les faire. Et puis il y a ce manque de services autour du bourg. Ça vient aussi en complémentarité de ce qui a été fait pendant le mandat précédent avec le PICS. Tout ça, ça s'inscrit dans une démarche de redynamisation, de revitalisation du centre-bourg phasé sur dix ans. Y a-t-il des questions?

M. THOMAS : On se posait la question : est-ce que vous avez prévu dans le projet des commerces, des cellules commerciales ?

M. MOULLEC: Il y a des cellules commerciales de prévues, mais dans une deuxième phase aussi. La phase prévue sur ce mandat-ci consiste à se focaliser sur l'hypercentre et la construction de la maison médicale, des halles ouvertes et du boulodrome, sur ce périmètre-là. L'étude maintenant sort, de Ty Frapp jusqu'à Jean-Jacques Sergent. Et dans la deuxième phase, il est prévu deux ou trois cellules commerciales sur le site. Ça a été affiché en mairie pendant plus d'un mois, c'était là. Et il y avait une enquête publique aussi. Tout était expliqué, d'il y a deux ans jusqu'à la fin. C'est dans les documents.

Au stade des études d'avant-projet et pour l'ensemble de l'opération, le conseil municipal, après en avoir délibéré, par :

- 3 abstentions (Madame Marie-Cécile Lautrédou, Madame Audrey Bonnizec par procuration, Monsieur Yves Thomas)
- 24 pour (s)
 - Pour les aménagements définis au nouveau programme comme présentés ci-dessus, valide le coût prévisionnel des travaux actualisé au montant total de 4 977 500,00 euros HT :
 - Pour le contrat de maîtrise d'œuvre et conformément au marché signé, autorise monsieur le maire à signer l'avenant n°3, nécessaire pour fixer le forfait définitif de rémunération du maître d'œuvre au montant total de 293 067,43 euros HT;
 - Autorise Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents en lien avec ces opérations.

9- Urbanisme - Régularisation vente consorts Férézou - SCI Armor Production

Mme JULIEN LE MAO: Le point 9, c'est une régularisation de vente pour les consorts Férézou. On a déjà passé une délibération pour une vente d'un terrain qui était un bien sans maitre aux consorts Férézou. Sauf qu'entretemps ils ont constitué la SCI Armor production pour acquérir la parcelle. Du coup, on est obligé de repasser la délibération avec le nom de la SCI. On garde tout pareil, c'est toujours la parcelle YI 32, elle fait toujours 3 900 m². Je ne sais pas s'il y a des questions là-dessus ?

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- > Approuve la cession à la SCI Armor Production en lieu et place des consorts Férézou;
- Dit que les autres dispositions de la délibération VP2021093015 du 1 er octobre 2021 restent inchangées, notamment le prix d'achat de 3,50 € le m2 des 3900 m2, soit la somme totale de 13 650 €;
- > Autorise Monsieur Le Maire à signer l'ensemble des actes et documents afférents à la cession ;
- ➤ En l'absence de Monsieur le Maire, autorise la première adjointe, Madame Solène Julien Le Mao, à signer l'ensemble des actes et documents afférents à la cession ;
- > Dit que les frais annexes seront à la charge des acquéreurs.

10- Urbanisme- Validation de l'enquête publique sur le changement de zone en UIp – MPLU 6

Mme JULIEN LE MAO: Point 10, c'est la validation de l'enquête publique sur le changement de zonage en zone UIP, c'était la modification du PLU numéro 6.

Il est proposé au conseil municipal la validation de l'enquête publique qui s'est déroulée du 17 avril au 16 mai 2023, relative à la modification n° 6 du PLU. Vous avez lu les questions et les réponses qu'on a apportées lors de l'enquête publique sur les gens qui sont venus pour voir la commissaire enquêtrice. Je ne vais peut-être pas revenir sur tous les points.

Considérant que les différentes étapes ont été respectées, visées par le maire de la commune et contrôlées par exploit d'huissier de justice. Considérant l'avis de la commissaire enquêtrice du 12 juin 2023, avis favorable, je ne sais pas s'il y a des questions peut-être dessus ?

Considérant l'avis de la commissaire enquêtrice du 12 juin 2023 ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Prend acte du bilan de l'enquête publique qui s'est déroulée sur la commune de Plouhinec du entre le 17 avril et le 16 mai 2023 inclus ;
- Prend acte de l'avis favorable de la commissaire enquêtrice, avis soumis avec réserve :
 -« Les nuisances sonores et celles concernant la qualité de l'air (poussières et produits utilisés)
 liées à l'activité de « rénovation-réparation de bateaux » devront être prises en compte pour le
 suivi du site et corrigées, les habitants (du tiers-lieu et des habitations riveraines) pouvant
 signaler ces problèmes. (&4.2 à 4.4 en pages 13 à 15 du rapport);
- Approuve les modifications suscitées objets de la modification n°6 du PLU :
- Approuve la modification n°6 du PLU telle que présentée ci-dessus et en annexe :
- Approuve les évolutions aux règlements graphique et écrit après visés en annexes ;
- Approuve la mise en œuvre d'une Orientation d'Aménagement cadre du secteur de l'Ancien Lycée Jean-Moulin pour encadrer le développement urbain de la zone ;
- Dit que la présente délibération conformément à l'article R 153-21 du code de l'urbanisme, fera l'objet :
 - → d'un affichage en mairie et sur le site de la commune durant un mois ;
 - → d'une mention de son affichage dans un journal diffusé dans le département ;
 - → d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune.

11- Urbanisme - Concertation sur le centre bourg - validation du bilan de la phase de concertation

Mme JULIEN LE MAO: La concertation sur le centre-bourg, la validation du bilan de la phase de concertation. Il est proposé à l'Assemblée le bilan de la concertation sur le projet de requalification urbaine du centre bourg, concertation qui s'est déroulée du 23 février au 23 mars 2023. Elle s'est tenue pendant un mois. Vous avez eu tous les documents en annexe. Je ne sais pas s'il y a des questions làdessus?

M. THOMAS: Je ne sais pas si c'est là directement. J'ai écouté la précédente intervention d'Yvan au Conseil régional et j'ai découvert qu'on avait deux lotissements qui étaient en cours et concernant les primoaccédants.

M. MOULLEC: Il y a des projets en cours, oui, effectivement.

M. THOMAS: Ils sont où alors?

M. MOULLEC: On n'en parlera peut-être pas maintenant. Je ne sais à quel moment, mais là, on est en discussion. En ce moment, je reçois des gens. C'est vrai que je suis intervenu plusieurs fois en conseil en déplorant l'absence de projet. Mais moi tant que ce n'est pas concrétisé, je n'interviens pas, ce sont des projets privés. Pour l'instant, je ne communique pas. D'autant plus que si tu as écouté mon intervention, tu as entendu ce que j'ai dit sur justement les restrictions que l'on pouvait avoir bientôt par rapport à la loi ZAN. J'ai pas mal de choses à finir d'étudier avant de communiquer là-dessus. Mais il y a des projets en cours, effectivement. Ce sont des projets privés.

Mme JULIEN LE MAO: Mais on travaille avec eux du coup pour qu'il y ait une cohérence sur le territoire. Justement, on leur a demandé de prendre en compte le souci des primoaccédants sur le territoire.

M. MOULLEC: Je ne réponds pas toujours en conseil des fois parce qu'il y a des choses qui sont dans les tuyaux, sur lesquels je ne peux pas communiquer. Mais ça, c'est normal, c'est comme ça que ça se passe.

M. THOMAS: Oui, mais en commission, entre nous, ça aurait été sympa d'en parler aussi.

Mme JULIEN LE MAO: Il y a les questions techniques ou d'assainissement collectif et tout ça, de réseau à voir avant pour savoir si l'implantation était faisable aussi. Donc on attend les réponses et les validations.

M. MOULLEC: Mais la gestion normale de la Collectivité fait que tu as une l'équipe majoritaire qui travaille sur des projets, il y a un temps pour travailler le projet, et effectivement il y a un temps pour donner ensuite l'information aux élus du Conseil municipal dans son entièreté, donc l'opposition. Et après, communiquer avec la population. Mais on a besoin d'avoir ce temps de travail là afin d'éluder tous les problèmes et d'arriver à finaliser les choses. Ça ne sert à rien de parler tant que tu n'es pas sûr de ton coup, et si c'est pour après faire marche arrière parce que ça ne va pas au bout.

M. THOMAS: Tu as sauté une étape. Tu es parti directement à la population avant d'en parler au Conseil municipal.

M. MOULLEC: Non, je viens de dire: « d'en parler au Conseil municipal dans son entièreté, et après à la population ».

M. THOMAS: Parce que la vidéo elle était publique.

M. MOULLEC: Oui, au Conseil régional, tu dis? Oui, c'est vrai.

M. THOMAS: Nous on n'est pas toujours au courant, par contre, le public...

M. MOULLEC: Mais je m'aperçois avec plaisir que tu me suis même quand je suis à Rennes. Je peux vous rassurer, il y en a aura d'autres tout le long du mandat. Il y a eu la pêche avant, mais voilà.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Prend acte de la mise à disposition du public du dossier de requalification urbaine du centre bourg du 23 février et le 23 mars 2023 ;
- Prend acte du bilan de la mise à disposition du public présenté ce jour sur la requalification urbaine du centre bourg et visé en annexes ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à cette opération.

12- Urbanisme - Acquisition - Parcelle ZV 30

Mme JULIEN LE MAO: Le point 12, il est proposé aux membres du conseil municipal d'opérer une acquisition à Kersandy sur la parcelle ZV 30. La parcelle cédée par Madame Plouzennec se porte à hauteur totale de 3 400 m² pour un prix de vente de 0,40 € le mètre carré. Les frais de notaire et de géomètre seront à la charge de la commune. C'est une parcelle qui se trouve derrière le Moulin de Tréouzien. Est-ce qu'il y a des questions ?

- approuve l'acquisition par la commune de la parcelle ZV 30 à Mme PLOUZENNEC Irène ;
- approuve le prix d'achat des 3400 m 2 pour un montant de 0,40 euros le m2, soit la somme totale de 1 360 euros ;

- dit que les frais de géomètre et d'acquisition seront à la charge de la commune ;
- autorise Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents afférents à l'opération ;
- en l'absence de Monsieur le Maire, autorise la Première adjointe, Madame Solène Julien Le Mao, à signer l'ensemble des documents afférents à l'opération.

13- Urbanisme - Vente - Parcelle rue des frégates - YX 14 - moitié indivise

Mme JULIEN LE MAO: Il est exposé aux membres du conseil municipal d'opérer la cession d'une moitié indivise de la parcelle de la commune située rue des Frégates. C'est pareil, c'est une délibération que l'on avait déjà passée, mais la notaire s'est aperçue qu'il y avait une indivise sur la moitié de la parcelle. C'est la parcelle qui est cadastrée YX14 d'une superficie totale de 3 550 m². Il est précisé que la moitié indivise de cette parcelle appartient à la commune suite à l'abandon perpétuel au profit de la commune pour Madame Marie-Jacqueline Thérèse CORNOU, veuve de Mr Roger BRIANT; et que l'autre moitié indivise appartient à Madame Germaine Le Lay, veuve de Monsieur Albert Marie CORNOU, belle-sœur de Madame Marie CORNOU et à Messieurs Robert et Didier CORNOU, ses deux neveux qui étaient attributaires lors du remembrement de l'autre moitié indivise de la parcelle.

Il est donc proposé la vente d'une moitié indivise par la commune à Monsieur et Madame Olivier MOUGNON au prix de 0,30 € le mètre carré et les frais afférents à l'acquisition seront à la charge de l'acquéreur. Est-ce qu'il y a des questions?

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve la cession d'une moitié indivise de la parcelle YX 14 à Mr et Mme Olivier MOUGON au prix de 0,30 € le m²;
- dit que les frais d'acquisition seront à la charge de Mr et Mme Olivier MOUGON
- autorise Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents afférents à l'opération
- en l'absence de Monsieur le Maire, autorise la Première adjointe, Madame Solène Julien Le Mao, à signer l'ensemble des documents afférents à l'opération. »

14- Urbanisme – Vente – Guillorel – - Moitié parcelle AC 209

Mme JULIEN LE MAO: Il est proposé aux membres du conseil municipal d'opérer une cession à Rue du Manoir aux consorts GUILLOREL. Les deux délibérations se suivent. C'est un bout de terrain que l'on divise en deux. Monsieur GUILLOREL achète un bout, Monsieur ALLAIN achète l'autre bout. La parcelle est cadastrée AC 209 pour 364 m² et la surface concernée représente une superficie totale de 175 m² environ. Elle est proposée à la vente par la commune à 0,50 € du mètre carré et les frais afférents à l'acquisition seront à la charge des consorts GUILLOREL. Est-ce qu'il y a des questions ?

- Approuve la cession d'une partie de la parcelle AC 209 pour une superficie de 175 m² aux consorts GUILLOREL;
- Dit que les frais d'acquisition seront à la charge des consorts GUILLOREL;
- Autorise Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents afférents à l'opération ;
- En l'absence de Monsieur le Maire, autorise la Première adjointe, Madame Solène Julien Le Mao, à signer l'ensemble des documents afférents à l'opération.

15- Urbanisme – Vente – Allain – Moitié parcelle AC 209

Mme JULIEN LE MAO : La parcelle cadastrée AC 209 est proposée à la vente à Monsieur et Madame ALLAIN pour 0,50 € du mètre carré avec les frais afférents à l'acquisition qui seront à la charge desdits « copropriétaires » Monsieur et Madame ALLAIN. Il est à 189 m² environ. Y a-t-il des questions ?

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve la cession d'une partie de la parcelle AC 209 pour une superficie de 189 m² à Mr et Mme Allain au prix de 0,50 € le m2 ;
- Dit que les frais d'acquisition seront à la charge de Mr et Mme Allain ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents afférents à l'opération ;
- En l'absence de Monsieur le Maire, autorise la Première adjointe, Madame Solène Julien Le Mao, à signer l'ensemble des documents afférents à l'opération.

16- Urbanisme – Acquisition – Parcelle YC 40

Mme JULIEN LE MAO: Acquisition de la parcelle YC 40. Il est proposé aux membres du Conseil municipal d'opérer une acquisition sur l'endroit qui s'appelle Le Bourg, mais qui est le nouveau lotissement communal, parcelle YC 40, pour l'aménagement du lotissement. La surface cédée par les consorts GONIDOU se porte à hauteur totale de 85 m² pour un prix de vente de 20 euros le mètre carré. Les frais de notaire et de géomètre seront à la charge de la commune. Y a-t-il des questions?

Mme GONIDOU, conseillère municipale, se retire de la salle le temps du vote.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve l'acquisition par la commune d'une partie de la parcelle YC 40 aux consorts GONIDOU;
- approuve le prix d'achat des 85 m 2 pour un montant de 20 euros le m2 ;
- dit que les frais de géomètre et d'acquisition seront à la charge de la commune ;
- autorise Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents afférents à l'opération ;
- en l'absence de Monsieur le Maire, autorise la Première adjointe, Madame Solène Julien Le Mao, à signer l'ensemble des documents afférents à l'opération.

17- Urbanisme – Alignement – SCI Mourrain – Parcelles n ° XA 128-248

Mme JULIEN LE MAO : On passe à la suivante, c'est l'acquisition des parcelles XA128 et 248. Il est proposé aux membres du Conseil municipal d'opérer une régularisation d'alignement rue de Kervoazec, parcelle XA 128 et XA 248, pour l'élargissement de la chaussée dans le cadre de l'aménagement de la RD 784. La surface cédée par la SCI Mourrain, pour la parcelle XA 248, se porte à hauteur de 52 m² environ, et pour la parcelle XA 128, se porte à hauteur de 17 m² environ, pour un prix de vente de 20 € par mètre carré. Les frais de notaire et de géomètre seront à la charge de la commune. Y a-t-il des questions ?

- Approuve l'opération d'alignement rue de Kervoazec, des parcelles XA 128 et 248 ;
- Approuve l'achat par la commune des 69 m 2 pour un montant de 20 € le m2 à la SCI Mourrain;
- Dit que les frais de géomètre et d'acquisition seront à la charge de la commune ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents afférents à l'opération ;
- En l'absence de Monsieur le Maire, autorise la Première adjointe, Madame Solène Julien Le Mao, à signer l'ensemble des documents afférents à l'opération.

18- Urbanisme – Acquisition ancien hangar proche RD 784 – Parcelle XA 244

Mme JULIEN LE MAO: Celle d'après, c'est une acquisition sur la parcelle XA 244. Il est proposé aux membres du Conseil municipal d'opérer une acquisition rue de Kervoazec, parcelle XA 244, dans le cadre de l'aménagement de la RD 784. La surface créée se porte à hauteur de 412 m² pour un prix de vente de 13 095 €. Les frais de notaire et de géomètre seront à la charge de la commune.

Par ailleurs, à l'issue de cette vente, les frais de déconstruction du bâtiment propriété future de la ville incluront également la déconstruction des appentis appartenant à Madame Mourrain. Y a-t-il des questions?

M. MOULLEC: Juste un mot. Cette acquisition est faite dans le cadre de la réfection de la RD, elle consiste notamment ensuite à abattre le hangar et de créer des poches de stationnement à l'image de ce qui a été fait à Poulgoazec où la ville avait préempté le petit penty qui a été rasé, qui sert pour l'instant de stockage tant que les travaux sur la RD durent. Mais le but c'est à cet endroit-là après de prévoir du stationnement, notamment parce que depuis deux-trois ans, vous avez dû remarquer aussi qu'il y avait plein de maisons à vendre le long de la RD, mais qu'elles ont toutes quasiment été vendues puisque des fois, il n'y avait pas de stationnement.

Mme LAUTREDOU: C'est une remarque. Étant donné que les maisons sont toutes achetées, mais même dans des petits quartiers où il y a encore 20 ans c'était parfois une veuve qui n'avait même pas de voiture. Maintenant, c'est acheté par des gens qui ont un véhicule, voire deux. Vous ne croyez pas que ça peut créer un précédent? C'est-à-dire que le parking que l'on fait là, c'est pour desservir, je pense, des riverains, parce qu'il n'y a pas d'équipement, il n'y a pas d'école, etc., aucun souci pour moi. Mais est-ce que ça ne peut pas créer un précédent? C'est-à-dire dans d'autres quartiers de Plouhinec qui sont vraiment...

Mme JULIEN LE MAO: Après, c'est des choses que l'on voit au coup par coup aussi en fonction des demandes. C'est vrai que quand on a une opportunité, on peut tout à fait continuer à créer des poches de stationnement dans d'autres endroits de la commune.

Mme LAUTREDOU: Et je voudrais poser une autre question, c'est sur le coût de la déconstruction de ce hangar qui, je pense, a de l'amiante, non? Combien à peu près ce...?

M. LE COZ: On n'a pas chiffré dans les détails encore. On va faire un calcul global qui comprendra la déconstruction, mais qui comprendra aussi l'aménagement. Quand on aura fait ça, on pourra vous dire exactement.

Mme LAUTREDOU: Pour huit places?

M. LE COZ: Oui, pour huit places.

Mme LAUTREDOU: Un chiffre à peu près pour la déconstruction?

M. LE COZ: Je ne sais pas te dire.

Mme LAUTREDOU: Non, parce qu'on nous fait voter un truc aussi, on n'a pas de chiffre devant, c'est un peu normal. C'est quoi ? C'est 10 000 ? 50 000 ? 100 000 ?

M. LE COZ: Je ne vais pas dire. C'est vrai, c'est des tôles en émérite et tout, donc il y a une opération de désamiantage. Après, on ne sait pas ce que l'on va découvrir dedans parce que c'était l'ancien four et tout ça qui était là-dedans. Donc je ne sais pas trop ce qu'il y a derrière. À l'heure d'aujourd'hui, je préfère ne pas donner de chiffre parce que peut-être je vais dire des bêtises.

Mme LAUTREDOU: Donc à l'heure d'aujourd'hui, je vais m'abstenir parce que c'est vrai que pour huit places de parking, j'aurais aimé avoir quand même des renseignements sur le coût.

M. THOMAS: On nous demande d'approuver aussi les frais. Est-ce que ce ne serait pas opportun de reporter une partie de la délibération, notamment ce morceau-là?

Mme LAUTREDOU: Parce que ça peut être des chiffres. Et on sait bien que ça monte vite. S'il y a de l'amiante, ça monte vite.

M. MOULLEC: Non.

Mme LAUTREDOU: Oui, mais même 10 000 € ou 50 000 € pour huit places de parking, pour moi, ça fait beaucoup.

M. MOULLEC: Je peux vous garantir que huit places de parking, ça a son importance aujourd'hui d'abord.

M. THOMAS: Mais nous, c'est le côté en fait...

M. MOULLEC: Je comprends. Mais on va en venir à la délibération, on vous tiendra au courant au fur et à mesure de l'avancement du chantier. Vous aurez les coûts. Pas de problème. Oui, c'est normal. Même si tu ne l'avais pas demandé, on l'aurait fait.

M. LE COZ: Ce sera transparent. Mais aujourd'hui, je ne peux pas te dire.

Mme LAUTREDOU: Parce que parfois on crée un parking, on le crée sur un espace. Tandis que là il y a de la déconstruction avec de l'amiante.

M. THOMAS: Du coup, nous on va s'abstenir, non pas pour les huit places qui sont très bien, mais...

(Propos entrecoupés.)

M. MOULLEC: En raison du coût? Pas de problème, OK.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré par :

- 3 abstentions (Madame Marie-Cécile Lautrédou, Madame Audrey Bonnizec par procuration, Monsieur Yves Thomas)
- 24 pour (s)
 - Approuve l'acquisition par la commune d'une partie de la parcelle XA 244 à Mme Mourrain ;
 - Approuve le prix d'achat des 412 m² pour un montant de 13095 euros ;
 - Approuve que les frais de déconstruction des appentis seront à la charge de la commune ;
 - Dit que les frais de géomètre et d'acquisition seront à la charge de la commune ;
 - Autorise Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents afférents à l'opération;
 - En l'absence de Monsieur le Maire, autorise la Première adjointe, Madame Solène Julien Le Mao, à signer l'ensemble des documents afférents à l'opération.

19- Urbanisme - Obligation de déclaration préalable pour ravalement de façade

Mme JULIEN LE MAO: Obligation de déclaration préalable pour ravalement de façade. Il est proposé aux membres du Conseil municipal de soumettre à obligation préalable les ravalements de façade sur la commune. Je vous passe tous les articles.

Considérant que, depuis le 15 janvier 2007, le dépôt d'une déclaration préalable pour les ravalements de façades n'est plus systématiquement requis, hormis certains cas qui relèvent, d'un site patrimonial ou aux abords des monuments historiques, d'un site inscrit ou classé, d'un immeuble protégé, d'une réserve naturelle ou dans les parcs nationaux, il apparait souhaitable d'instaurer l'obligation de soumettre tous les travaux de ravalement de façades à déclaration préalable sur l'ensemble de la Commune. Les façades d'une construction participent au paysage local de la commune, qu'il convient de réglementer pour permettre la création d'une identité visuelle communale coordonnée selon une charte chromatique de couleurs prédéterminées.

Dans le cadre de la revitalisation du centre-bourg, une charte chromatique de couleurs est en cours de finalisation et sera mise à disposition des propriétaires pour les aider dans leur choix de couleurs tout en permettant à la commune de maîtriser la qualité visuelle d'un quartier et de la commune dans son ensemble. Cette délibération démontrant la volonté de la collectivité en matière de ravalement de façade sera reprise dans le futur PLU en cours de révision actuellement. Est-ce qu'il y a des questions ?

M. ANSQUER: C'est pour tous les quartiers ou que pour le centre-bourg?

Mme JULIEN LE MAO: Il y a deux choses. Il y aura une charte chromatique qui sera estampillée sur le centre-bourg. Et après, on aura une autre qui sera une autre palette pour tout le territoire. Et l'obligation de ravalement et de DP est sur l'ensemble du territoire.

M. MOULLEC: C'est sur l'ensemble de la Commune, avec deux volets distincts: le bourg et le reste. Pourquoi le bourg? Parce que c'était aussi une volonté de matérialiser l'entrée et la sortie du bourg à travers notamment des façades qui seraient différentes du reste. Ça existe dans pas mal de communes déjà.

M. THOMAS: Est-ce que, peut-être plutôt pour le futur PLU, vous avez abordé le sujet, on parle aujourd'hui de plus en plus des blanchiments de toiture?

M. MOULLEC: Vas-y, dis-nous.

M. THOMAS: C'est quelque chose qui se pratique aujourd'hui de plus en plus, pour lutter contre la chaleur, on blanchit la toiture. Et je me pose la question parce que...

M. DRUON: C'est surtout sur les toits-terrasses, pas sur les toits comme ça. Parce que peindre des ardoises, je ne sais pas si ça va tenir dessus.

M. THOMAS : Si, apparemment ça se fait. Alors moi je me pose des questions notamment pour les personnes qui sont dans le périmètre Bâtiments de France.

Mme JULIEN LE MAO: Ça, ça va être compliqué. On revoit avec l'architecte des Bâtiments de France le périmètre pour avoir quelque chose, de ne plus avoir un patatoïde mais d'avoir quelque chose de bien découpé en fonction des vues par rapport à l'église et tout ça pour vraiment recentrer et avoir quelque chose de plus pertinent. Après, c'est une question que l'on peut aborder avec elle.

M. THOMAS: C'est dans le sens de l'histoire, on aime ou on n'aime pas. Je pense que ça va faire bizarre d'en voir quelques-unes.

Mme JULIEN LE MAO : Non, mais déjà d'avoir peut-être sa position à elle aussi, de voir comment elle réagit par rapport à ça.

M. THOMAS: Mais après, c'est une réalité le réchauffement climatique, donc il y aura de plus en plus de demandes, je pense, là-dessus. Alors j'anticipe peut-être, mais...

M. MOULLEC: Non, mais c'est clair qu'avec l'architecte des Bâtiments de France, il va falloir qu'ils intègrent pas mal de choses pour modifier un peu les exigences qui sont les leurs et qui parfois sont quand même un peu complexes.

M. GUILLOU: Une question qui me vient à la lecture, est-ce que ça concerne les crépis pour des murs de clôture, des choses comme ça? Parce que là on parle de ravalement de la peinture à rénover, est-ce que pour une construction neuve par exemple où on va mettre un crépi? Pour des murs de clôture, on va aussi mettre un crépi? C'est de voir un peu quelle est la limite là-dessus. Après, on peut en rediscuter après.

Mme JULIEN LE MAO: C'est vrai que sur les clôtures, quand on a des enduits, il ne faudrait effectivement pas forcément la même palette de couleurs qu'on peut autoriser sur les maisons.

M. GUILLOU: Je veux dire, les crépis ne sont pas soumis à autorisation? Là, ce n'est que les...?

Mme JULIEN LE MAO: Les clôtures sont soumises à autorisation. Donc le mur aussi est...

M. GUILLOU: Oui, mais on ne précise pas la couleur sur un mur.

M. GUILLOU: Et les couleurs ne sont pas à décrire non plus, c'est de la décoration. C'est pour ça que je parle de crépis, mais je vais vous dire, d'une manière générale, que ce soit un permis de construire ou une déclaration de travaux, il n'y a pas de mention de couleur. Donc voilà, c'est par extension que j'attire l'attention là-dessus.

- approuve de soumettre à obligation préalable les ravalements de façades sur la commune ;
- dit que cette délibération sera reprise dans le futur PLU;
- autorise Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents afférents à l'opération.

20- Urbanisme – Volonté d'interdiction de changement de destination des locaux commerciaux

Mme JULIEN LE MAO: Volonté d'interdiction de changement de destination des locaux commerciaux. Il est proposé aux membres du Conseil municipal d'intégrer au futur PLU une volonté d'interdiction de changement de destination des locaux commerciaux afin de préserver le tissu commercial présent sur le territoire communal. Je vous passe les articles. Considérant qu'en matière d'urbanisme, toute transformation de local commercial en logement doit être en conformité avec le PLU de la Commune; considérant que le PLU peut prévoir des règles interdisant la transformation d'un local en logement afin de protéger les commerces de proximité; considérant que la commune a engagé depuis 2020 une action-cadre de requalification urbaine, visant particulièrement son centre-bourg, il apparait souhaitable de prendre une délibération actant de la volonté du Conseil municipal de protéger les commerces de proximité de la commune et que cette délibération soit reprise dans le futur PLU en cours de révision actuellement.

Vous avez à l'arrière les différents secteurs pour lesquels on voudrait mettre la protection, avec des linéaires et puis des périmètres. Et donc du coup que toute dérogation à cette interdiction devra être soumise à l'approbation du Conseil municipal. Est-ce qu'il y a des questions?

Mme LAUTREDOU: Ce n'est pas une question, je voulais juste justifier que je vais m'abstenir parce je suis déjà dans la liberté d'entreprise et la liberté de propriété privée aussi. Et je trouve que certains commerçants ou certains artisans ils ont déjà des petites retraites. S'ils n'arrivent pas à vendre, est-ce que c'est à nous de dire: « voilà, vous allez entretenir ce local-là », il y a beaucoup de locaux vides, il n'y a pas qu'ici. Est-ce que c'est à nous de décider?

M. MOULLEC: Je vais te donner un exemple. À un moment donné, celui-là je peux en parler, mais j'ai un peu peur que le seul tabac du bourg Le Celtic se transforme en habitation. Parce que je n'avais aucun moyen de m'y opposer, chose qu'il y a dans beaucoup de communes. Dans beaucoup de communes, les maires ont le droit de s'opposer à un changement de destination, notamment en matière commerciale. Parce que ça, à un moment donné, si on ne fait rien, c'est la fin du centre-ville, c'est la fin du bourg. Après, on n'empêche pas de vendre, on dit juste à la personne qui si elle vend - c'est surtout à celle qui achète que l'on s'adresse: « vous ne pouvez pas transformer ce local-là qui est en centre-ville d'Audierne par exemple, ou de Plouhinec en habitation dans cet endroit-là ». Mais ça, c'est très courant.

On n'empêche pas de vendre, on veut juste une clause qui dit que ce magasin-là qui aujourd'hui est un magasin, il ne sera pas demain dans l'hypercentre une maison d'habitation.

Mme LAUTREDOU: Donc si cette personne n'arrive pas à vendre sur des années, on a des cas des trucs qui tombent en ruines, on fait comment? Et que cette personne a une proposition d'achat?

Mme JULIEN LE MAO : Oui, mais c'est le principe de la dérogation aussi, c'est qu'en fait de regarder sur du cas par cas.

Mme LAUTREDOU: Je suis d'accord avec ça quand on est avec des gens qui vont vraiment prendre du cas par cas. Si c'était des gens qui étaient beaucoup plus autoritaires, ce serait au doigt mouillé.

M. MOULLEC: Je me dois de préserver le tissu commercial de la commune qui n'est déjà pas... vu la configuration de la ville, ce n'est pas le centre-ville d'Audierne. Donc moi je me dois de préserver l'attractivité économique, commerciale de la Commune. Je n'ose même pas imaginer que ce qu'on m'aurait dit si un jour le tabac Le Celtic se transformait du jour au lendemain en habitation, parce que je ne vous dis même pas ce que j'aurais pris. Mais ça aurait pu arriver. Mais demain, ça ne pourra pas arriver parce que je m'y opposerai. Je le dis clairement, je m'y opposerai; à cet endroit-là, je m'y opposerai. Ça ne veut pas dire que je m'opposerai de partout, mais sur cet endroit-là où il y a un plan de

revitalisation, attendez, je serais le couillon de service si je... Donc là, je dis, je m'y opposerai. Ça ne veut pas dire que je m'opposerai partout. Là, il y a une logique de dynamisation, de revitalisation qui fait que je me dois d'avoir cet outil-là.

Mme LAUTREDOU: Donc si cette personne ne peut pas vendre en commerce, elle garde ce bâtimentlà... En cas de transmission par exemple à son fils qui ne trouve pas à se loger et qui veut en faire un logement?

M. MOULLEC: Dura lex sed lex, c'est comme ça, et c'est comme ça pour beaucoup de choses.

Mme LAUTREDOU: C'est pour ça que moi sans accompagnement fiscal, sans accompagnement financier, ce genre de proposition, je vais m'abstenir. Parce que je ne veux pas me retrouver face à quelqu'un qui va se retrouver avec un local qu'il ne peut pas vendre et qui va me dire: «j'ai tant de retraite et je ne peux pas le vendre parce qu'il faut que ce soit absolument que ce soit un commerce»; «par contre, j'ai eu des propositions pour en faire des habitations». C'est pour ça que je vais m'abstenir.

M. MOULLEC: C'est une vision personnelle que vous avez du genre de gestion de la ville qui n'est pas la même que la mienne. Je suis attaché à la préservation du tissu commercial, peut-être vous l'êtes moins.

Mme LAUTREDOU: Non, pas du tout, je suis attachée à la liberté d'entreprise et à la liberté de propriété privée.

M. MOULLEC: Ça n'empêche pas de vendre. Simplement, c'est un commerce, ça reste un commerce. C'est un choix important, ce n'est pas n'importe quoi.

Mme LAUTREDOU: Ça va impacter beaucoup de gens parce que quand on voit la carte.

M. MOULLEC: Pas tant que ça. Encore une fois, il y a un linéaire, mais ça ne veut pas dire qu'on va faire jouer le droit partout. Je suis clair dans ma tête là-dessus, je n'ai pas de doute.

Mme LAUTREDOU : Est-ce que les cabinets médicaux sont compris là-dedans ? C'est-à-dire les kinés par exemple, les cabinets de dentistes par exemple ?

Mme JULIEN LE MAO : Ce n'est pas des activités commerciales.

M. GUILLOU: Et d'un point de vue cadastral, ce n'est pas la même chose. D'un point de vue cadastral, il y a les locaux commerciaux et les locaux professionnels. Et ce que l'on appelle l'activité libérale, c'est une activité professionnelle, ce n'est pas pareil.

Mme LAUTREDOU: Il faut penser que les gens qui vont peut-être vendre font partie de ceux qui ont les plus faibles retraites actuellement. Et parfois, c'est rentes pour eux, voilà, c'est pour ça.

M. MOULLEC: J'ai une vision globale de gestion de la ville.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré par :

- 3 abstentions (Madame Marie-Cécile Lautrédou, Madame Audrey Bonnizec par procuration, Monsieur Yves Thomas)
- 24 pour (s)

- acte de la volonté de la commune de protéger les commerces de proximité en interdisant toute transformation future de destination des locaux commerciaux dans les périmètres présentés cidessus ;
- dit que toute dérogation à cette règle devra être soumise à approbation du conseil municipal;
- dit que cette délibération sera reprise dans le futur PLU, en cours de révision actuellement ;
- autorise Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents afférents à l'opération ;

21- Urbanisme - Convention d'instruction des dossiers d'urbanisme au SMIADS (CCCS)

Mme JULIEN LE MAO: Il est proposé aux membres du conseil municipal d'opérer une convention pour confier tout ou partie de la gestion de l'instruction des dossiers d'urbanisme à un service commun, le SMIADS, porté par la communauté de communes. Je vous passe les articles. Considérant que ledit service communautaire sera effectif au plus tard le 04 septembre 2023 et qu'à compter de cette date l'ensemble des dossiers d'instruction déposés après le 15 août 2023 sera instruit par le service mutualisé d'instruction des autorisations du droit des sols communautaire. Après avoir pris connaissance du projet de convention joint à la présente délibération, avez-vous des questions sur la convention?

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve l'adhésion de la commune de Plouhinec au Service Mutualisé d'Instruction des autorisations du droit des sols ;
- Approuve les termes de la convention relative à ce service et autorise M. le Maire à signer ladite convention visée en annexe ;
- Autorise M. le Maire à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier ;
- Autorise M. le Maire à dénoncer l'ensemble conventions passées avec les communes membres du service ADS de la commune de Plouhinec pour la mise à disposition de ses services pour l'instruction des autorisations des autorisations et actes relatifs à l'occupation des sols.

22- Ressources humaines – Mise à jour du tableau des emplois

M. MOULLEC: Délibération 22, ressources humaines, mise à jour du tableau des emplois. Je vais la lire.

Le Maire informe les membres du Conseil municipal que, conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil municipal de fixer les objectifs des emplois à temps complet et temps non complet nécessaire au fonctionnement des services et, dans le cadre des avancements de carrière de certains agents de la collectivité au titre de leur implication et engagement dans leurs missions, il est proposé aux membres du Conseil municipal de créer les emplois suivants afin de permettre la mise à jour du tableau des emplois.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante d'actualiser le tableau des emplois selon les modifications validées par le CST du 20 juin 2023, tableau présenté en annexe, permettant ainsi de créer notamment l'emploi ci-dessous et d'actualiser le tableau général des emplois. La seule modification concerne le poste de coordinateur enfance jeunesse qui est occupé par Juliette Burel pour l'instant.

Jusqu'à maintenant, ce poste était ouvert aux catégories B. L'objectif, c'est de l'ouvrir aux catégories C et B, évidemment de passer sur un temps complet, car jusqu'à présent c'était un temps à 80 %.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve l'actualisation du tableau des effectifs telle que présentée ci-dessus et repris en annexe ;
- Autorise le maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires pour réaliser les modifications présentées ci-dessus et d'inscrire au budget les crédits correspondants.

23- Ressources humaines - Bilan social et organigramme à jour

M. MOULLEC: Délibération numéro 23, ressources humaines, bilan social et organigramme. Il est proposé à l'Assemblée de prendre acte du dernier bilan social de la commune, chiffres 2021, et l'organigramme dans sa version applicable au 1^{er} septembre 2023.

Pour la réalisation du bilan social 2021 et à l'instar d'autres centres de gestion, le centre de gestion du Finistère a mis à disposition de la Collectivité un outil en ligne. Grâce à cet outil, les données du RSU sont valorisées au travers d'un rapport au format PDF qui reprend les principaux indicateurs du RSU, effectifs, caractéristiques des agents sur emploi permanent, pyramide des âges, temps de travail, mouvements et promotions, budget et rémunérations, formation, action sociale et protection sociale complémentaire, conditions de travail, handicap, relations sociales, absentéisme, etc. Vous avez vu le tableau, vous avez regardé, c'est complet et c'est intéressant.

Conformément à l'article 33-3 de la loi n° 84-53 modifiée : « le Rapport social unique prévu à l'article 9 bis A de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 précitée est présenté à l'Assemblée délibérante, après avis du Comité social territorial ».

Considérant que le point a été présenté au Comité social territorial du 22 juin 2023 ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Prend acte de la bonne présentation du rapport social unique 2021 au CST du 22 juin 2023 ;
- Prend acte de la version à jour du 6 juillet 2023 de l'organigramme des services de la collectivité.

24- Ressources humaines- Désignation d'un référent déontologue

M. MOULLEC: Délibération numéro 24, ressources humaines, désignation d'un référent déontologue. Il est proposé à l'Assemblée de nommer un référent déontologue pour les élus de la commune de Plouhinec. Article numéro 1, notamment sur les missions qui sont conférées à ce référent déontologue suivant l'article L 1111-1-A du Code général des Collectivités territoriales qui traite de la charge de l'élu local a été complété par « tout élu local peut consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des respects des principes déontologiques consacrés dans la présente charte ». Je te laisse peut-être dire un mot, Julien.

M. COLLIN: Vous avez tous reçu lorsque vous avez été élus, la charte de l'élu local qui rappelle un vos missions, notamment les principes déontologiques par rapport à ces missions. Cette charte fixe certains critères, notamment d'exercer son mandat avec impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité. Surtout le but de l'élu local, c'est le seul intérêt général à l'exclusion de tout intérêt qui lui soit personnel. Alors c'est assez vague juridiquement « tout intérêt qui lui est personnel », mais on prend le cas classique d'une personne qui est dans une association et qui vote une délibération pour l'octroi d'une subvention. C'est le cas assez classique.

Maintenant, il y a des contrôles croisés qui sont faits. Et là où il peut être intéressant de solliciter le référent déontologue, c'est par exemple lorsque vous êtes élus au Conseil municipal, et que vous êtes aussi élu dans une autre instance, un syndicat mixte ou alors à la Communauté de communes, il peut y avoir aussi des interactions et des conflits d'intérêts qui peuvent arriver. Donc n'hésitez pas en tout cas de solliciter le référent déontologue. Maintenant la loi vous permet de le faire depuis le 1^{er} janvier 2023, comme c'est le cas pour les agents municipaux.

Si vous pensez que vous êtes en situation de conflit d'intérêts, n'hésitez pas à solliciter un avis du référent déontologue. Et pareil pour les conseillers municipaux, n'hésitez pas à le faire. Ça peut vous rassurer. Et au moins, vous aurez un écrit à produire en cas de contestation future par rapport aux instances compétentes.

M. MOULLEC: Donc c'est Madame Anne PERRIER GRAS qui a présenté sa candidature. Il est proposé de désigner Madame Anne PERRIER GRAS pour exercer cette mission au sein de la communauté de communes Cap Sizun Pointe du Raz pour une durée d'un an reconductible. Elle sera rémunérée par une indemnité de vacation d'un montant de 80 € par dossier conformément à l'arrêté du 2 décembre visé. Cette indemnité sera versée par la Communauté de communes pour les élus communautaires et par la Commune de Plouhinec pour autres conseillers municipaux.

Les modalités de saisine du référent : le référent déontologue peut être saisi par tout élu local de l'intercommunalité. Le référent déontologue pourra être saisi par voie écrite, par mail ou par courrier adressé au siège de la communauté de communes Cap Sizun Pointe du Raz pour les élus communautaires ou au siège de la commune de Plouhinec pour les autres conseillers municipaux. Les saisines du déontologue devront être cachetées et porter la mention « confidentiel ».

Toute demande fera l'objet d'un accusé de réception par le référent déontologue qui mentionnera la date de réception et rappellera le cadre réglementaire de la réponse. Le référent étudiera les éléments transmis par l'élu, pourra demander des informations complémentaires, recevoir l'élu afin de préparer son conseil.

Article 3, sur la modalité de délivrance du conseil, le référent déontologue doit exercer sa mission en toute indépendance et impartialité. À cet égard, il ne peut recevoir d'injonctions extérieures. Le référent communiquera l'avis à l'élu concerné dans un délai raisonnable et proportionné à la complexité de la demande.

Article 4, moyens mis à disposition, le déontologue disposera d'une adresse électronique.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ➤ Valide la candidature de Madame Anne PERRIER GRAS pour exercer la mission de référente déontologue pour une durée d'un an reconductible et selon les conditions suscitées ;
- > Autorise Monsieur le Maire à signer tout document afférent à cette opération.

25- Administration de l'Assemblée - Informations diverses - marchés - CAO

M. MOULLEC: Délibération 25, administration de l'Assemblée, informations diverses, marchés, CAO. Vous avez reçu la première information qui concerne la signature du prêt de 1,5 million pour la RD784. Vous avez donc les conditions du prêt: durée, taux. Et il concerne également des missions de sécurité et de protection de santé SPS pour le centre-bourg, dont l'attribution à SOCOTEC pour 18 630 €; et

mission de contrôle technique bâti au centre bourg toujours, attribution à Bureau VERITAS pour 9 880 €. Est-ce que vous avez des questions sur ces marchés ?

Les membres du conseil municipal, à l'unanimité, prennent bonne note des informations communiquées.

26- Administration de l'Assemblée - Questions diverses

M. MOULLEC: Et donc avant de conclure, je vais passer la parole à l'opposition qui a une question à me poser.

Mme Lautrédou : Je la lis telle qu'elle vous a été envoyée. Monsieur MOULLEC, nous adressons donc cette question au Maire de Plouhinec, mais aussi au Conseiller régional vu qu'on en a un sous la main, on va en profiter. Actuellement, de nombreuses personnes nous interpellent au sujet du projet d'usine houlomotrice qui doit voir le jour à Sainte-Evette, projet initié par la Région Bretagne. À ce jour, aucune réunion publique n'a eu lieu. Avez-vous des éléments à nous communiquer? Car ce projet pourrait impacter le littoral de la Commune de Plouhinec. Je vous remercie, Monsieur le Maire, Monsieur le Conseiller régional, pour votre réponse.

M. MOULLEC: J'ai quelques éléments à vous donner. Je n'en ai pas forcément beaucoup, puisque ça c'est un dossier qui est piloté, j'ai envie de dire, un peu dans la discrétion par l'exécutif régional. On en entend parler depuis pratiquement deux ans, sans avoir de précision sur la nature du projet. Il y a eu récemment un AMI, un appel à manifestation d'intérêts, qui a été lancé par la Région, à laquelle une société a répondu, c'était Legendre de Rennes. Et donc c'est un projet qui concerne la ville de Sainte-Evette.

On parle d'usine houlomotrice, le mot fait peur aussi, même moi je n'en sais pas plus que ce que je vais vous dire là. Ça concerne la ville de Sainte-Evette et la capacité de la ville de Sainte-Evette à produire de l'électricité en utilisant la force de la houle. L'AMI a été conclu. La société Legendre est la seule à candidater – on m'a dit – et qui a retenue. Et donc il y a aura le 12 juillet au théâtre Georges Medec à Esquibien une réunion publique où les gens concernés viendront exposer le projet à la population. Donc ça devrait faire l'objet d'une communication dans la presse prochainement. Voilà, je ne peux pas vous en dire plus ; c'est déjà pas mal.

Mme Lautrédou : Oui, on s'y rendra parce que c'est vrai que la population nous pose des questions quand même.

M. MOULLEC: Disons que l'absence de communication souvent prête le flanc à tout et n'importe quoi. Effectivement, les gens se posent des questions et c'est légitime.

Mme Lautrédou : Parce qu'on parle justement de verticalité, vous êtes le premier à le dire, et vous avez toujours raison, que ceux de la base on leur annonce le truc quand c'est fait, grosso modo. Donc là, on a l'impression d'être dans une certaine verticalité aussi, on a l'impression d'avoir un certain secret, disons-le, parce qu'une réunion publique avait déjà été programmée et déprogrammée sans aucune explication. Et depuis la population attend. Parce qu'un ouvrage maritime, c'est toujours une conséquence forcément. C'est peut-être bien, ce n'est peut-être pas bien, mais il serait grand temps de dire à la population de quel projet il s'agit. Donc l'endroit pour communiquer, c'est le 12 ?

M. MOULLEC: Ce sera le 12, au théâtre Georges Madec. L'information sera bientôt donnée dans la presse, je pense, par les instances compétentes qui mènent le projet.

M. Le BARS : C'est organisé par la Région?

M. MOULLEC: Oui, il y aura la Région, Ifremer, le groupe Legendre..., voilà. Je ne peux pas vous en dire plus, mais c'est plutôt pas mal.

S'il n'y a pas d'autres questions, je vous souhaite à toutes et à tous un bel été, de belles vacances, profitez-en, reposez-vous. Et puis à la rentrée, le prochain conseil aura lieu début octobre. Merci, bonne soirée.

La séance est levée à 21h04.

La secrétaire de séance

Le Maire

Annie AUFFRET

Yvan MOULLEC